

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ  
M. DENIS BERGERON, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE FABRICATION  
D'ENGRAIS À BÉCANCOUR PAR ENTREPRISE IFFCO CANADA LTÉE**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 2

---

Séance tenue le 2 octobre – 13 h 30  
Église multifonctionnelle  
3025, avenue Nicolas-Perrot  
Bécancour

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 2 OCTOBRE 2013 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :</b>	
<b>ÉQUITERRE</b>	
M. Sidney Ribaux .....	2
<b>CONSEIL RÉGIONAL FTQ MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC</b>	
M. Michel Dupont, M. André Fleury .....	15
<b>CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE BÉCANCOUR</b>	
M. Jean-Guy Paré, M. Mario Lyonnais .....	16
<b>M. JACQUES RHEAULT</b> .....	28
<b>JOHNSTON-VERMETTE &amp; PLURITEC</b>	
M. Luc Vermette, M. Pierre Bellavance .....	35
<b>ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC</b>	
M. René Mongeau, M. Raymond Leblanc.....	43
<b>REGROUPEMENT DE 13 COOPÉRATIVES</b>	
M. Yan Légaré, M. Alexandre Couture, M. Ernest W. Gasser .....	52
<b>CHAMBRE DE COMMERCE DE TROIS-RIVIÈRES ET DU CŒUR-DU-QUÉBEC</b>	
M. Gaétan Boivin, M. Jean-Guy Doucet.....	59
<b>DISCOURS DE CLÔTURE</b> .....	68
<b>AJOURNEMENT</b>	

## MOT DU PRÉSIDENT

### M. PIERRE ANDRÉ, président :

5  
10  
Mesdames et Messieurs, chers internautes, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour* par Entreprise IFFCO Canada limitée. Je m'appelle Pierre André, je préside cette commission d'enquête et je suis secondé par le commissaire Denis Bergeron.

15  
Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est de 10 minutes par présentation avec, le cas échéant, 5 minutes, 5 à 10 minutes de questions pour échanger avec la commission, pour éclairer un peu, pour la commission, les propos que vous tenez.

20  
En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification. C'est une rectification de fait à laquelle vous pouvez procéder. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière de la salle. Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger des faits ou des données et non pour contester ou remettre en question des opinions exprimées et des hypothèses de travail d'un participant.

25  
Les personnes qui désirent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire également. Nous les invitons à s'inscrire au registre à l'arrière et à la fin de la séance, nous inviterons ces personnes à tour de rôle. Elles disposeront alors de 5 minutes pour donner leur position.

30  
J'aimerais vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Toute personne, quelle que soit sa position, doit se sentir à l'aise d'être ici et de présenter. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Et je dois souligner que depuis le début de cette audience publique, que ce respect est pour moi exemplaire. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

35  
Je vous rappelle également que les séances sont enregistrées et que les enregistrements seront disponibles dans environ une semaine.

40  
Maintenant, j'invite notre premier participant du groupe Équiterre, monsieur Sydney Ribaux, directeur général, à s'avancer à la table à l'avant.

J'en profite pour vous souligner, vous rappeler peut-être plus, que la commission a reçu 22 mémoires. Sur ces 22, 17 étaient annoncés pour être présentés. Il y en a 16 finalement qui seront présentés. Les autres mémoires, ceux non présentés, sont rendus publics aujourd'hui même.

45 Donc, Monsieur Ribaux, bonjour! Vous nous présentez la personne qui vous accompagne, s'il vous plaît. Et vous avez entendu la consigne, une dizaine de minutes pour nous résumer vos propos.

### 50 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

#### M. SIDNEY RIBAUX :

55 Bonjour, Monsieur André, Monsieur Bergeron. Merci de l'opportunité de présenter notre mémoire verbalement. Je suis accompagné d'Anne-Marie Legault, qui est chargée de projet chez nous, qui s'occupe de nos dossiers de politique publique.

60 Alors, je vais être bref. Équiterre s'intéresse à deux grands enjeux dans la mission qu'on poursuit depuis 20 ans; d'une part, toute la question des changements climatiques et, d'autre part, les enjeux reliés à l'agriculture. Donc, ce projet-là nous interpelle de par ces deux domaines d'intervention et d'expertise.

65 On est une organisation citoyenne qui regroupe 100 000 sympathisants, 8 000 membres présents partout sur le territoire québécois, incluant dans la région ici. On travaille notamment avec des agriculteurs pour faciliter la mise en marché de leurs produits, des agriculteurs qui sont certifiés biologiques en l'occurrence. Mais on s'intéresse à un ensemble de dossiers à l'intérieur de l'agriculture.

70 En ce qui concerne le projet qui est devant nous, je commencerai en disant qu'on reconnaît qu'à priori, il y a un potentiel d'un impact environnemental positif de la production d'engrais ici au Québec, essentiellement parce qu'on consomme 400 000 tonnes du produit par année au Québec, que présentement ce produit-là est fabriqué ailleurs et que donc, ce produit-là est fabriqué, dans certains cas, selon des normes environnementales qui sont moins élevées que  
75 celles qui sont ici. Et nous considérons que nous avons quand même un engagement, pas un engagement, mais qu'on a, disons, une responsabilité morale à l'égard des émissions qui sont émises évidemment directement au Québec, mais aussi celles qui sont émises indirectement par les faits et gestes que nous posons ici, de consommation ou de production.

80 Donc, en ce sens, il y a une certaine, disons, cohérence qu'on pourrait reconnaître au fait de ramener ces émissions-là ici au Québec, et donc de les contrôler et de les encadrer.

85 Cela étant dit, c'est certain que nous sommes très préoccupés par l'utilisation d'engrais chimiques, donc d'engrais fabriqués à partir d'énergie fossile. C'est clair qu'il y a des enjeux majeurs avec ce produit-là. Je le rappelle évidemment aux commissaires, je n'ai sans doute pas besoin de le faire, mais que le gouvernement actuel a un objectif de réduction de gaz à effet de serre de 25 %, à partir des niveaux de 90, d'ici 2020; qu'au Québec, nous n'avons pas de fruits faciles à cueillir à terme de réduction de gaz à effet de serre, il n'y a pas de central au charbon qu'on peut fermer et réduire de 10 ou 15 % du coup.

90 Et donc, il y aura une réduction essentiellement de 25 % qui devra avoir lieu dans tous les secteurs, incluant l'agriculture. Présentement, il n'y a pas de plan d'action sur la table pour atteindre ces objectifs-là. Et donc, on présume que lorsqu'on va s'attaquer à la question de l'agriculture, on devra regarder la question des engrais qui sont une partie significative des émissions d'une ferme au Québec.

95 Et lorsqu'on parle des émissions des engrais, il y a une partie des émissions qui a lieu lors de la production – c'est ce dont on parle aujourd'hui –, il y a aussi une partie des émissions qui sont émises lors de l'épandage.

100 Et donc, en fait, la principale recommandation qu'on formule dans ce projet-là, c'est d'amener essentiellement la préoccupation d'une transition vers une solution à moyen et long terme à l'utilisation de l'engrais. Donc, on sait qu'il y a une problématique d'émission de gaz à effet de serre reliée à l'utilisation de l'engrais. On reconnaît que, bon, à court terme on continue à en produire, on continue à l'utiliser, mais c'est inévitable qu'on doive réduire de façon importante cet engrais-là à moyen et long terme. Donc, on parle de moins 25 % au Québec. C'est la cible d'ici 2020. Plusieurs scientifiques recommandent des réductions dans les pays de l'OCDE allant de 80 à 100 % d'ici 2050. C'est clair qu'il va falloir toucher aussi à ce produit-là.

110 Et donc, notre proposition centrale c'est que si le gouvernement va de l'avant avec ce projet-là, il devrait mettre de côté une somme significative pour investir et pour créer un fonds qui aurait pour mandat de financer la recherche, la formation et l'encadrement des agriculteurs pour opérer une transition de réduction importante de l'utilisation de cet engrais-là.

115 Alors, nous ne sommes pas des experts, des experts agronomiques à Équiterre. Donc, est-ce que l'argent devrait être davantage investi dans la recherche, dans le transfert technique, dans la formation? On sait qu'il y a une série de mesures qui sont présentement utilisées en agriculture conventionnelle pour réduire l'utilisation d'engrais. On sait que l'agriculture qui se fait, notamment l'agriculture certifiée biologique qui n'utilise aucun engrais chimique, donc les possibilités terrains sont déjà là. C'est certain qu'il y a une partie de ce fonds-là qui devrait être utilisée pour ça. Et une partie, sans doute, qui devrait être utilisée pour de la recherche sur de nouvelles approches de réductions.

125 Le principe, on pourrait penser que c'est une proposition qui sort du cadre d'analyse du projet. En même temps, c'est une approche environnementale qui est de plus en plus examinée. Pensons aux mines où on pense de plus en plus à avoir des fonds dès la construction de la mine pour décontaminer la mine à la fin de la vie utile. Pensons à des approches environnementales plus globales où, par exemple, certains pays comme la Norvège, lorsqu'ils exploitent une énergie fossile, créent tout de suite un fonds pour une transition vers une énergie plus propre.

130 Alors, il y a différents exemples dans la littérature où lorsqu'on sait qu'on est en train de poser un geste qui a un impact environnemental, on peut tout de suite mettre en mesure des mesures de compensation de ces impacts-là à court terme, et ça sera partialement le cas, puisque l'usine sera soumise notamment à la bourse du carbone du Québec. Mais à notre avis, il faut aller beaucoup plus loin que ça dans la réflexion sur comment on pourra réduire les gaz à effet de serre issus de l'utilisation de l'engrais au Québec.

140 Le 400 000 tonnes, il faudra le réduire et c'est certain qu'à partir du moment où on le produit localement, on crée un incitatif économique potentiellement pour les fermiers, puisqu'il y a un potentiel de réduction du prix, puisqu'on diminue le transport. Certainement d'un point de vue des politiques publiques pour le gouvernement ou pour les autorités locales, parce qu'il y a des retombées fiscales au fonctionnement de l'usine. Alors, il faut se donner un mécanisme qui nous donne l'assurance qu'à court, moyen et long terme on va continuer à avoir des objectifs de réduction de l'utilisation de ce produit.

145 Deuxième préoccupation que je vous soulignerais très simplement, c'est que l'utilisation du gaz naturel dans la fabrication de l'engrais, c'est une préoccupation, évidemment une source d'émissions de gaz à effet de serre. On est préoccupé, notamment, par la provenance du gaz naturel. Évidemment, de plus en plus le gaz naturel qu'on va utiliser, qu'on utilise et qu'on va utiliser au Québec, ce n'est plus du gaz naturel conventionnel, c'est du gaz naturel qui est émis des gaz de schiste ou du shale gaz notamment des États-Unis, et on sait que l'analyse carbone de ce gaz naturel là est différente que le gaz conventionnel.

155 Il y aurait donc lieu que le gouvernement fasse une analyse de cycle de vie de l'utilisation du gaz naturel, et donc des émissions totales. Encore une fois, c'est un peu l'inverse de ce que je disais d'entrée de jeu; si on reconnaît qu'il y a un certain bénéfice environnemental à faire cette usine-là et à produire l'engrais ici parce qu'on peut soumettre l'usine à nos normes environnementales et de réduction des gaz à effet de serre, bien, il faut au moins se poser la question sur les produits qui rentrent d'ailleurs, à savoir quelles ont été les émissions de ces produits-là.

160 Voilà. Ça ferait le tour, je dirais, des faits saillants de notre mémoire. On vous a déposé le mémoire. Donc, je m'arrêterai là, puis je laisserai le temps pour des questions, s'il y en a. Merci.

165 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Ribaux. Monsieur Bergeron, vous voulez commencer?

170 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Après vous, Monsieur le président.

175 **LE PRÉSIDENT :**

Après moi. Laissez-moi deux secondes.

180 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Ou encore, je peux peut-être commencer si ça peut vous aider.

185 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, cher ami.

190 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

185 D'accord. Monsieur Ribaux, Madame. Vous avez parlé en partie, d'entrée de jeu, vous parliez un peu de responsabilité sociale au regard de la production d'engrais azoté. Vous dites : « On en consomme, c'est possible. Il y a une certaine acceptabilité à ce qu'on produise des engrais azotés au Québec, compte tenu qu'on l'utilise. » C'est un peu ce que vous aviez dit en préambule.

195 Ça soulève le problème de ce qu'on appelle la durabilité importée. Est-ce que vous avez une idée de comment on pourrait aborder cette question-là, c'est-à-dire de produire des intrants azotés au Québec qui réduiraient d'autant les gaz à effet de serre qui seraient produits ailleurs? Est-ce que vous avez un début d'approche où on pourrait rationaliser la chose puis essayer de calculer dans quelle mesure on contribue, en prenant la responsabilité de produire nos engrais au Québec, de réduire les gaz à effet de serre ailleurs où ils seraient produits par d'autres méthodes? J'aimerais vous entendre là-dessus.

200 **M. SIDNEY RIBAUX :**

Oui. En fait, c'est que la réponse, c'est qu'on n'a pas, malheureusement, eu la chance de faire une étude internationale sur les émissions de ces usines-là. Honnêtement, dans la production de notre mémoire, on s'est basé sur les données fournies par IFFCO.

205 Dans le fond, eux disent qu'ils sont de loin en dessous de la moyenne de l'industrie. Ce  
sont des données qui ne sont pas faciles à obtenir et, honnêtement, on n'a pas eu le temps ou  
l'énergie pour faire une analyse de ce secteur-là.

210 On prend pour acquis que ce que le promoteur nous dit est vrai et que donc, ils vont, dans  
le fond, faire une usine qui est plus efficace que les usines qui sont ailleurs. C'est clair que ça  
serait un élément à approfondir pour la commission, pour s'assurer que cette donnée-là... nous,  
on est parti de la prémisse que cette donnée-là était véridique. C'est clair qu'il y a un enjeu de  
s'assurer que ça soit le cas, parce que sinon, ce que j'ai dit d'entrée de jeu ne s'applique pas.

215 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

220 Peut-être dans d'autres domaines que l'agriculture, en termes de durabilité importée, est-  
ce que ce concept-là a été utilisé pour évaluer, dans d'autres domaines qui sont générateurs de  
gaz à effet de serre, la contribution puis l'évitement, en quelque sorte, que ça pourrait générer,  
autre que l'agriculture, à votre connaissance?

**M. SIDNEY RIBAUX :**

225 Je ne suis pas certain de comprendre ce que vous voulez dire quand vous parlez de  
« durabilité importée ».

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

230 Bien, toujours l'exemple de dire : « Compte tenu qu'on produit ici puis qu'on optimise les  
procédés comparativement à d'autres procédés qui sont utilisés ailleurs... » Sortons un peu du  
domaine de l'agriculture pour en arriver justement à... est-ce qu'il y a d'autres exemples, des  
exemples que vous pourriez nous apporter, dire : bon, bien, dans tel domaine, on a calculé que si  
on produisait ici, bien, ça réduisait d'autant les gaz à effet de serre. Est-ce qu'il y a une certaine  
comptabilisation de ça?

235 **M. SIDNEY RIBAUX :**

240 Honnêtement, je ne pourrais pas vous donner... je n'ai pas d'exemples qui me viennent en  
tête spontanément comme ça. Dans le fond, la prémisse que nous on fait c'est qu'il y a, par  
exemple, une bourse du carbone ici au Québec, qui est en œuvre. Il y a donc un prix sur le  
carbone. Il y a une réglementation qui est en place pour réduire les gaz à effet de serre. Donc, on  
postule qu'à partir du moment où ce cadre réglementaire là est en place, il y aura un respect du  
cadre réglementaire et donc que les émissions seront moindres que si elles étaient faites dans  
une place où il n'y aurait pas de cadre réglementaire.



250 Je vous donne un exemple : à notre avis, le promoteur dit que les émissions du projet tel que déposé seraient de 678 000 tonnes et il souhaite les réduire jusqu'à 575 000. Je présume qu'il y a des investissements financiers qu'il doit faire pour faire ça. C'est clair que dans un cadre où il y a un prix sur les émissions de carbone, il y a un incitatif à faire ces investissements-là qui ne seraient pas nécessairement présents dans un cadre réglementaire où l'incitatif ne serait pas là.

255 Alors, c'est vraiment à ce niveau-là que nous avons fait l'analyse pour dire, dans le fond, on rentre dans un lieu où il y a un cadre réglementaire. Puis, bon, peut-être qu'on pourrait vous revenir, on pourrait en discuter avec nos collègues et vous revenir avec d'autres exemples si on peut en trouver.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

260 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

265 Bien, je me suis retrouvé dans mes documents, c'est bon. Je vais vraiment m'attarder à votre rapport. Dans le rapport, il y a un certain nombre de questions que la commission se pose, en particulier en page 6. J'aurais deux petites questions.

270 Dans votre dernier paragraphe avant la partie 3.2, vous faites un lien entre TransCanada Énergie et l'usine d'IFFCO. Vous dites, pour l'assistance qui n'a pas nécessairement le mémoire en main, vous dites :

275 *« Il est tristement paradoxal que l'usine de gaz naturel d'à côté ne puisse pas contribuer à la production de la nouvelle usine d'engrais, alors que les contribuables paient pour son maintien, bon an mal an, des millions de dollars »*

On aimerait vous entendre sur le lien que vous faites, parce que ça ne nous apparaît pas évident.

**M. SIDNEY RIBAUX :**

280 Bien, c'est vrai qu'à priori, ça pourrait ne pas être évident. C'est simplement qu'on a présentement, collectivement on paye pour une centrale de génération d'électricité au gaz naturel, qui donc, cette centrale-là a un tuyau prêt à l'approvisionnement, qui arrive, de notre compréhension, à proximité de l'usine d'IFFCO.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez du tuyau de gaz naturel?

290

**M. SIDNEY RIBAUX :**

Oui.

295

**LE PRÉSIDENT :**

O.K., parfait.

**M. SIDNEY RIBAUX :**

300

Au pipeline.

**LE PRÉSIDENT :**

305

O.K., c'est bon.

**M. SIDNEY RIBAUX :**

310

Or, notre compréhension c'est qu'on ne pourra pas utiliser cette infrastructure-là pour l'usine d'IFFCO. Il faudra construire un nouvel approvisionnement, parce qu'on se dit qu'un jour peut-être on voudra utiliser cette usine-là.

315

Alors, c'est un sujet qu'on soulève qui déborde sans doute les capacités du promoteur d'intervention, dans le sens que je pense que ça va au-delà de ce que le promoteur peut décider ou ne pas décider, mais c'est une préoccupation qu'on soulève quand même d'un point de vue social. On va construire une deuxième infrastructure à côté de celle qui existe, qu'on n'utilise pas, pour une nouvelle usine. Alors, avec les impacts environnementaux, aussi minimes soient-ils, qui existent, lorsqu'on construit un pipeline de gaz naturel.

320

**LE PRÉSIDENT :**

325

C'est dans ce sens-là. Parce que là, pour l'instant, nous, ce qu'on sait, d'après les documents que nous avons lus, c'est que Gaz Métro est capable d'approvisionner 100 nouveaux gazoducs IFFCO, avec un changement sur la pression à l'intérieur des conduits.

**M. SIDNEY RIBAUX :**

330 Ce n'était pas notre compréhension.

**LE PRÉSIDENT :**

335 Donc, ce que je comprends de votre préoccupation c'est où servirait le gaz advenant...

**M. SIDNEY RIBAUX :**

340 Exact. Bien, notre compréhension, c'est qu'il y avait une nouvelle infrastructure de gaz naturel à construire. Si ce n'est pas le cas, effectivement ce paragraphe-là a moins de pertinence.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Mais là, je comprends votre lien avec TCE. Je vais poursuivre. Vous parlez de :

345 « *L'analyse de cycle de vie de l'IFFCO est seulement partielle – elle fait le bilan carbone seulement de la production de l'usine et le transport de l'engrais, donc n'analyse ni l'empreinte écologique de l'extraction du gaz ni les travaux d'épandage.* »

350 Or, d'après notre lecture à nous, l'étude d'Ernst & Young s'intéresse aux taux d'émissions à partir du puits des gaz de schiste. L'analyse de sensibilité tient compte des émissions des gaz de schiste au puits et tient compte d'analyses de sensibilité advenant que l'approvisionnement sur une valeur – que vous pouvez contester si vous voulez – d'émissions qui a été prise, mais d'une valeur variable aux États-Unis – le pourcentage venant les États-Unis, en supposant... bien, pas en supposant parce qu'on le sait, mais que l'approvisionnement en gaz de shale et de schiste est supérieur.

360 Donc, l'étude se fait vraiment comme du puits jusqu'à l'entrepôt dans l'étude d'Ernst & Young. Est-ce que votre commentaire est à l'effet que vous trouvez cette étude insatisfaisante? Est-ce que c'est que vous trouvez que les taux n'ont pas été utilisés de façon adéquate? Je suis à la page 6, votre dernier paragraphe avant les notes de bas de page. Ou peut-être que vous n'avez pas vu l'étude d'Ernst & Young, c'est possible aussi, qui est déposée au dossier.

**M. SIDNEY RIBAUX :**

365 Si vous permettez, on va vous revenir avec cette réponse-là. Ce n'était pas la compréhension qu'on avait de l'étude d'Ernst & Young, ça fait qu'on va prendre le temps de la regarder puis on vous reviendra par courriel, si vous permettez.

**LE PRÉSIDENT :**

370

Excellent. C'est apprécié. Vous dites dans votre recommandation :

*« Équiterre demande à ce que le plan de mise en œuvre des compensations des émissions de l'usine, dans le cadre du SPEDE, soit rendu public. »*

375

Je voulais savoir, est-ce qu'actuellement, il y a un message comme quoi ça serait privé?

**M. SIDNEY RIBAUX :**

380

Je pense que ce n'est pas tant, c'est peut-être la formulation qui laisse à désirer, mais c'est plutôt qu'il y a, disons, une certaine... c'est un système qui est très complexe, évidemment. Et la façon qu'on va comptabiliser un nouvel acteur, un nouvel émetteur dans le cadre de ce système-là, ce n'est pas clair. Nous, on a consulté plusieurs experts, il y a des avis contradictoires sur la façon que ça doit se faire, les impacts potentiels, les coûts potentiels. Alors, en fait, c'est peut-être cet élément-là, il y a peut-être un certain travail pour le gouvernement, pédagogique à faire, pour à la fois, je vous dirais, pour ses propres fonctionnaires, mais aussi pour les utilisateurs que sont les grands émetteurs.

385

**LE PRÉSIDENT :**

390

Est-ce que je comprends de votre réponse que cet encadré que vous avez, ça ne concerne pas juste IFFCO, mais ça comporte, ça touche à toutes les...

**M. SIDNEY RIBAUX :**

395

Ça s'adresse au gouvernement du Québec, effectivement. Ça ne s'adresse pas nécessairement à IFFCO.

**LE PRÉSIDENT :**

400

Je comprends, là. Merci. Je poursuis ou à moins que Monsieur Bergeron, vous ayez déjà quelque chose à questionner? Je vérifie.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

405

Vous avez fait mention de la création d'un fonds pour inciter la réduction des GES dans le milieu agricole. Est-ce que c'est un fonds spécifique à la région de Bécancour en lien directement avec la réalisation du projet ou encore c'est par l'intermédiaire du fonds vert qui va être financé via les redevances qui vont être créées par la bourse carbone? Parce que selon ce qu'on

410 comprend du mécanisme de la bourse carbone, c'est qu'on va mettre un montant qui va être  
entièrement consacré – en tout cas, c'est l'engagement qui est pris dans la stratégie, de dire on  
va financer des actions de réduction. Alors, j'aimerais vous entendre là-dessus.

415 **M. SIDNEY RIBAUX :**

Oui. Bien, compte tenu du fait qu'on est sur un projet où effectivement on s'apprête à,  
420 finalement, augmenter nos émissions de gaz à effet de serre pour exporter un produit – on va en  
utiliser une partie ici puis on va en exporter une autre partie – ce qu'on propose c'est d'utiliser une  
partie des retombées du projet.

425 Bon, dans le mémoire on propose les retombées fiscales. Il y a environ 50 M\$ de  
retombées fiscales pour les deux gouvernements lors de la période de construction, ça pourrait  
aussi impliquer une contribution de l'entreprise, mais bon, on a pris ce chiffre-là comme point de  
départ de discussion, pour créer un centre d'expertise qui serait basé ici dans la région, mais qui  
aurait pour mandat de faire de la recherche, de la formation et de l'encadrement d'agriculteurs,  
430 principalement au Québec, mais ça pourrait déborder même les frontières du Québec,  
notamment du côté de la recherche. L'idée c'est de créer un centre d'expertise sur la réduction de  
l'utilisation des engrais azotés.

435 Dans le fond, ce qu'on se dit c'est que c'est l'avenir puisqu'on se dirige vers un monde où  
on va vouloir, on devra réduire les gaz à effet de serre, et que ça, c'est un produit qu'il faudra  
donc trouver une façon de réduire significativement. On se dit : utilisons ce projet-là comme un  
levier. Et dans le fond, ça déborde un peu les objectifs de réduction de gaz à effet de serre du  
Québec et c'est plus large et c'est en lien direct avec le projet. Ça fait que d'où la logique de  
proposer la création de ce fonds-là.

440 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Merci.

445 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être sur le prix. Vous avez une préoccupation qu'en produisant localement, ça pourrait  
avoir des conséquences sur le prix de l'urée qui pourrait se retrouver à être affecté à la baisse,  
parce que la proximité et les transports. La compréhension de la commission c'est que le prix  
déterminé par le marché international, qui intègre les coûts de transport, et d'après les réponses  
qu'on a entendues de la Coop fédérée, le coût de transport, le gain pour la Coop fédérée n'est  
pas sur le coût d'achat.

450 Est-ce que vous avez, je ne sais pas, moi, pouvez-vous m'expliquer un peu votre  
appréhension? Le prix, pour nous, à priori, il a l'air d'être stable. Stable, c'est-à-dire variable, mais  
on comprend mondialement défini.

455 **M. SIDNEY RIBAUX :**

Bien, je vous dirais qu'on n'a pas mené une étude là-dessus. On ne peut pas vous déposer  
des preuves qui vont dans ce sens-là, c'est plutôt une préoccupation d'ordre général. Et de façon  
générale, ce qu'on pense c'est qu'à partir du moment où une entreprise comme la Coop fédérée  
investit dans un projet comme ça, de façon importante, c'est pour sans doute s'assurer un  
460 approvisionnement. Mais si on veut s'assurer un approvisionnement, c'est qu'on craint que le prix  
serait peut-être plus élevé si on ne le faisait pas. Je veux dire, c'est une décision d'affaires. Donc,  
c'est sûr qu'il y a un impact sur le coût, d'une façon ou d'une autre.

465 Maintenant, quel est cet impact-là? On ne le connaît pas. Il y a un principe de base qui dit  
qu'effectivement, de façon générale, lorsqu'on peut se procurer un bien localement on va l'avoir  
moins cher que si on... d'une part.

D'autre part, je vous dirais, la préoccupation est aussi au niveau un petit peu plus large que  
les agriculteurs ou le prix de l'engrais spécifiquement. C'est-à-dire on sait qu'à partir du moment  
470 où un lieu ou un État ou une province produit quelque chose, on a tendance à diminuer nos  
efforts pour réduire sa consommation. Alors, d'où, encore une fois, je reviens un peu à l'idée du  
fonds, mais c'est un peu pour ça qu'on propose la création de ce fonds indépendant là, pour  
s'assurer qu'au travers des années puis au-delà des intérêts économiques qui peuvent être  
locaux, régionaux ou provinciaux, qu'on garde le cap sur l'objectif ultime dans le cas de ce  
475 produit-là qui est de réduire son utilisation. Puis on pense que les promoteurs vont être sensibles  
à cet argument-là, parce que dans le fond, c'est tout dans l'intérêt de leurs membres, qui sont les  
agriculteurs, de réduire l'utilisation de cet intrant-là.

480 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. J'avais peut-être une dernière question. Quand j'ai lu votre rapport, je  
m'attendais presque à avoir un petit mot sur les fluides d'échappement diesel. Par exemple, est-  
ce que pour vous les fluides d'échappement diesel ont des gains sur les émissions de gaz à effet  
de serre? Étant donné que l'usine produit un certain volume de fluides d'échappement diesel, est-  
ce que vous vous êtes penché sur cette question-là ou pas vraiment?  
485

**M. SIDNEY RIBAUX :**

490 Non, on n'a pas regardé cette question-là.

**LE PRÉSIDENT :**

495 Puis j'essaie de me rappeler, est-ce que... on a le SPEDE, qui est en opération, en démarrage actuellement, on est en apprentissage de ça. Et on a d'autres façons, d'autres actions comme la captation de carbone. Est-ce que vous avez réfléchi, à savoir est-ce que ce genre de projet devrait chercher à être carboneutre, indépendamment de la bourse de carbone québécoise? Quel rapport il y a entre la bourse et la « carboneutralité »? Avez-vous réfléchi à ça?

**M. SIDNEY RIBAUX :**

500 C'est-à-dire on n'y a pas réfléchi spécifiquement pour ce projet-là, mais je pense que l'idée de mettre un prix sur le carbone, ultimement c'est ce qu'on vise à faire. C'est-à-dire qu'on vise à se donner un mécanisme qui nous permettrait ultimement de devenir carboneutres par le fait qu'en mettant un prix sur le carbone, bien, ça nous permet, soit qu'on achète un crédit ailleurs, soit qu'on diminue ailleurs. Dans le fond, c'est un mécanisme pour réduire les gaz à effet de serre là où c'est le plus rentable économiquement.

505  
510 Donc, le mécanisme, comment rendre une entreprise comme ça carboneutre? Je pense qu'à partir du moment où on met un prix sur le carbone puis on les soumet à cette bourse-là, bien c'est ça le mécanisme qui peut nous amener vers une réduction qui peut aller jusqu'à 100 %, effectivement, même si on continue à produire.

**LE PRÉSIDENT :**

515 Je comprends. Est-ce que vous avez d'autres questions, Monsieur Bergeron?

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

520 Dernière question. Je m'arrime à votre dernier propos quant à l'incitatif à réduire l'utilisation des engrais azotés. Vous donnez un exemple dans votre mémoire :

525 « *Il est en effet possible que l'incitatif collectif et individuel de réduire l'utilisation d'engrais et de faire la promotion, par exemple, de l'agriculture biologique soit moindre dès que le produit devient québécois.* »

530 Donc, ça veut dire en fonction de la disponibilité du produit, vous appréhendez que possiblement ça pourrait affecter, disons, la promotion ou la réalisation de projets en agriculture biologique?

**M. SIDNEY RIBAUX :**

535 Bien, prenons un exemple concret. Le promoteur nous dit que la Coop fédérée s'est  
engagée à acheter 500 000 tonnes par année, si j'ai bien compris. Bien, c'est clair que le jour où  
le gouvernement sortira une politique pour réduire de 25 % la consommation d'engrais azoté au  
Québec, j'imagine que ça aurait un impact financier sur la Coop fédérée. Est-ce qu'ils peuvent  
revendre? Bon, je n'entrerai pas dans leur plan d'affaires, mais c'est sûr que d'un point de vue  
540 économique, il y a un risque. Il faut voir comment on le gère, mais il y a un risque qu'il y ait un  
incitatif économique qui soit privé, que ça soit de la part de la Coop fédérée ou de ses intérêts  
financiers à court et moyen terme ou qui soit d'un point de vue du gouvernement, collectif, de se  
dire : bon, bien, si on met de l'avant cette politique-là, on sait que ça va faire mal à la Coop  
fédérée, ça va nous affecter d'un point de vue fiscal ou autrement.

545 Donc, c'est clair que cet enjeu-là, il est là, puis on le vit dans d'autres secteurs. C'est clair  
que c'est plus difficile de convaincre le gouvernement de l'Alberta de réduire l'utilisation du  
pétrole que ça l'est de convaincre le gouvernement de la Colombie-Britannique ou du Québec  
d'atteindre ce même objectif-là, parce qu'ils ont des intérêts économiques liés à la production.

550 Donc, c'est dans ce sens-là. On ne porte pas de mauvaises intentions à personne, mais  
c'est juste un fait que, de façon générale, les États qui produisent un bien ont plus de difficulté à  
se donner des politiques agressives pour les réduire.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

555 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

560 Alors, Monsieur Ribaux, Madame Legault, merci beaucoup pour votre présentation. Merci à  
Équiterre d'avoir déposé un mémoire.

**M. SIDNEY RIBAUX :**

565 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

570 J'invite maintenant le Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec représenté par  
monsieur Michel Dupont, conseiller régional, et monsieur André Fleury président. Bonjour,  
Messieurs Dupont et Fleury.



**M. ANDRÉ FLEURY :**

575 D'abord, merci, Monsieur André, Monsieur Bergeron de nous recevoir. Bienvenue au Centre-du-Québec, bienvenue dans la région Mauricie Centre-du-Québec qui est le territoire du Vonseil régional.

**LE PRÉSIDENT :**

580 Je vais vous demander quelque chose, de parler plus dans le micro, s'il vous plaît.

**M. ANDRÉ FLEURY :**

585 O.K. On va l'approcher un peu.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DU MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 1 : « Le Conseil régional FTQ Mauricie et... »**

590 **Fin de la phrase à la page 1 : « ... du Centre-du-Québec a diminué de 1,7 point. »**

Pour la suite du rapport, je vais laisser mon collègue, Michel Dupont, vous présenter notre position et le mémoire de la FTQ.

595 **M. MICHEL DUPONT :**

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 2 : « Le Conseil régional donc, se présente devant vous... »**

600 **Fin du mémoire.**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

605 Merci, Messieurs.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

610 Alors, vous avez parlé de la situation de l'emploi dans la région Bécancour/Trois-Rivières. Considérez-vous que les emplois ou que les personnes qui sont disponibles à l'emploi actuellement ont une formation ou une expérience de travail adaptée en fonction des besoins de l'entreprise IFFCO?

**M. MICHEL DUPONT :**

615 Il est évident qu'il y a un bassin de main-d'œuvre disponible important en région. Maintenant, ce qu'on a compris c'est que les emplois chez IFFCO sont des emplois en majeure partie semi-spécialisés. Donc, je pense qu'il y a un bassin, peut-être pas suffisant à ce moment-ci, mais avec un peu de formation, on réussira facilement à avoir une main-d'œuvre qualifiée et  
620 compétente pour répondre aux besoins de l'entreprise.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

625 Peut-être un élément complémentaire. Vous faisiez mention d'une éventuelle formation. Est-ce que vous avez des maisons d'enseignement dans la région qui pourraient permettre éventuellement de dispenser cette formation-là, de façon à les adapter en fonction des besoins de l'entreprise?

**M. MICHEL DUPONT :**

630 La région de Trois-Rivières est une région qui est particulièrement bien dotée avec la présence d'une université, d'un collège, de maisons d'enseignement spécialisé aussi, au niveau de la formation professionnelle. Donc, je pense qu'on a ici tous les outils nécessaires pour être capables de former la main-d'œuvre nécessaire pour l'opération de l'entreprise.  
635

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Je vous remercie, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

640 Alors, Monsieur Dupont et Monsieur Fleury, merci beaucoup pour votre présentation et nous remercions le Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec pour le mémoire. Bon après-midi. Merci.

645 J'invite maintenant le Centre local de développement de la MRC de Bécancour conjointement avec la municipalité régionale de comté de Bécancour et le représentant monsieur Jean-Guy Paré et monsieur Mario Lyonnais. Bonjour, Monsieur, à vous la parole.

**M. JEAN-GUY PARÉ :**

650 Merci, Monsieur André, Monsieur Bergeron. Donc, nous représentons la MRC de Bécancour et le CLD de Bécancour. Qui m'accompagne, monsieur Mario Lyonnais, et moi-même Jean-Guy Paré.

655           Donc, Mario, nous allons alterner dans la présentation donc, Mario fera le début et on fera nos expertises au niveau de la MRC, donc le schéma d'aménagement, notre territoire puis, par la suite, le développement économique dont je prendrai la parole. Donc, Mario va débiter.

660           **M. MARIO LYONNAIS :**

660           Bonjour, Monsieur André. Bonjour, Monsieur Bergeron. La MRC de Bécancour mobilise et agit pour le mieux-être des municipalités en favorisant une vision commune pour son développement tel que l'aménagement de son territoire, la culture ou la communauté rurale. Dans ce sens, la MRC travaille conjointement avec les municipalités sur les enjeux du territoire, 665 afin d'y planifier des actions en conséquence, pour vous offrir un environnement agréable où il fait bon vivre, travailler, visiter, et ce, avec un souci de développement durable.

670           C'est une région dynamique qui est située au centre des grandes villes et près des axes routiers, autoroutes 20, 30 et 55.

670           **M. JEAN-GUY PARÉ :**

675           **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DU MÉMOIRE)**

675           **Début de la phrase à la page 3 : « Le Centre local de développement de la MRC... »**

675           **Fin de la phrase à la page 4 : « [...] attentes exprimées par la communauté. »**

680           **M. MARIO LYONNAIS :**

680           Le portrait de la région. La municipalité de Bécancour comprend 12 municipalités et la communauté abénaquise de Wôlinak, regroupant plus de 20 000 citoyens. La MRC occupe une superficie totale de 1 133 kilomètres carrés. Les exploitations agricoles et forestières occupent une place prépondérante, tant dans l'économie que dans le paysage de la MRC de Bécancour.

685           Au plan économique, la MRC se caractérise par l'importance de ses parcs industriels. Les territoires de la MRC de Bécancour présentent, nonobstant le parc industriel et portuaire de Bécancour, un visage industriel agricole. La MRC de Bécancour est située dans la 3e région administrative la plus productive d'un point de vue agricole au Québec. La zone agricole, protégée sur la *Loi sur la protection du territoire et des activités...*

690           **LE PRÉSIDENT :**

695           Pardon, Monsieur, je vais vous demander juste de réduire votre débit un peu.

**M. MARIO LYONNAIS :**

O.K., c'est bon. C'est parce qu'on m'avait donné un certain temps.

700 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne vous dis pas à quoi elle pense, là, mais elle travaille fort.

705 **M. MARIO LYONNAIS :**

710 C'est bon, pas de problème. Le territoire de la MRC de Bécancour présente, nonobstant le parc industriel de Bécancour, un visage essentiellement agricole. La MRC de Bécancour est située dans la 3<sup>e</sup> région administrative la plus productive d'un point de vue agricole au Québec. La zone agricole, protégée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, constitue 95 % du territoire de la MRC avec une superficie de 645 908 hectares. Dans ce chiffre, 42 % de la zone est cultivé.

715 Deux principaux constats ressortent des différents documents et planifications de la MRC de Bécancour. L'agriculture génère des retombées économiques majeures sur le territoire de la MRC. On compte près de 460 entreprises agricoles, selon les statistiques de 2006, soit 13,4 des entreprises de la région du Centre-du-Québec.

720 L'activité économique du secteur agricole demeure un enjeu décisif pour la MRC de Bécancour, particulièrement pour les petites municipalités rurales en déclin où il représente souvent la principale industrie, dont Saint-Sylvère, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Lemieux, Fortierville, Sainte-Françoise, Parisville et Sainte-Sohie-de-Lévrard.

725 Le rôle du parc industriel et portuaire de Bécancour, dans la MRC de Bécancour, implanté dans les années 1960, le parc industriel et portuaire de Bécancour situé en bordure du fleuve Saint-Laurent a pour mission de favoriser le développement économique du Québec, en développant et en exploitant ce territoire. Il s'agit d'un des plus grands parcs industriels au Canada destiné à la localisation d'industries à grande surface et jouit de la proximité de main-d'oeuvre de qualité, de centres universitaire et collégial.

730 Selon le rapport du profil économique des régions Mauricie et Centre-du-Québec préparé par l'Institut de recherche sur les PME de l'Université du Québec à Trois-Rivières en décembre 2012, deux travailleurs sur dix, dans les entreprises du parc industriel et portuaire de Bécancour, sont des résidents du territoire.

735 Aux emplois s'ajoute tout un ensemble d'entreprises et de fournisseurs au service des  
grandes entreprises du parc industriel et portuaire de Bécancour. Ces emplois indirects procurent  
donc une valeur positive à l'économie régionale.

740 Notre schéma d'aménagement et de développement révisé. Le schéma d'aménagement  
établit les balises de la politique d'aménagement qu'entend suivre la MRC de Bécancour en  
termes de planification du territoire. Ces grandes orientations traduisent le consensus établi entre  
les différentes instances politiques municipales, régionales et gouvernementales.

745 L'implantation de l'usine de production d'engrais sur le territoire du parc industriel et  
portuaire de Bécancour cible cinq grandes orientations déterminées au schéma d'aménagement  
et de développement révisé de la MRC.

750 La reconnaissance du parc industriel et portuaire de Bécancour à titre de pôle industriel est  
un objectif clairement défini dans ce concept.

Les axes de transport terrestre, le réseau ferroviaire et les infrastructures portuaires  
constituent des éléments de première importance au niveau de l'organisation et du  
développement du territoire et doivent faire l'objet d'une attention particulière.

755 3. Promouvoir le développement industriel s'inscrit dans les grandes orientations et  
favorisera l'implantation de nouvelles entreprises.

760 4. L'implantation d'une usine de production d'engrais assure un approvisionnement fiable à  
nos producteurs agricoles.

765 5. Reconnaître l'agriculture comme un volet économique important est primordial, mais  
nous devons être conscients que la venue du parc industriel et portuaire de Bécancour a modifié  
en profondeur la trame économique régionale.

765 Le maintien d'une économie dynamique et diversifiée est essentiel et s'appuie sur des  
objectifs clairs, dont la reconnaissance du parc industriel et portuaire de Bécancour comme  
moteur de l'économie régionale.

770 Le plan de gestion de la zone inondable. Le ministère du Développement durable, de  
l'Environnement, de la Faune et des Parcs a établi un cadre normatif applicable à la zone  
inondable du fleuve. Ces éléments, provenant de la Politique de protection des rives du littoral et  
des plaines inondables et intégrés au schéma d'aménagement et de développement révisé, ont  
engendré des impacts sur l'implantation et la consolidation des infrastructures en place.

775 La MRC de Bécancour, en partenariat avec divers intervenants du milieu, a procédé à l'élaboration d'un tel plan de gestion pour le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour afin de mettre en place des mesures particulières s'appliquant à cette partie de territoire.

780 Le document intitulé *Plan de gestion des plaines inondables du Parc industriel et portuaire de Bécancour – Phase 1 : secteur situé en bordure du fleuve Saint-Laurent*. Ce plan s'inscrit dans une démarche de développement durable entreprise sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour.

785 En résumé, la réalisation du plan de gestion de la zone inondable sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour et l'intégration des dispositions particulières à ce territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé assurent une consolidation des infrastructures existantes, permettant l'implantation de nouvelles constructions dans une perspective de consolidation, assurent la sécurité publique des personnes et des biens, et protègent et restaurent le milieu naturel.

790 **M. JEAN-GUY PARÉ :**

795 Maintenant, les impacts économiques. L'implantation de l'usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée engendrera plusieurs impacts économiques positifs et significatifs pour les communautés du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Le complexe industriel représente un investissement de 1,2 milliard et il est prévu une contribution de 524,7 M\$ au produit intérieur brut du Québec, le PIB, et les dépenses annuelles d'exploitation de l'ordre de 270 M\$.

800 Durant la construction, l'usine créera, sur une période de trois ans, entre 1 000 et 1 500 emplois. Durant l'exploitation, il est prévu l'embauche d'environ 250 employés. À eux s'ajouteront plusieurs emplois indirects, environ 500, notamment via des sous-traitants.

805 L'usine de production générera des retombées pour les fournisseurs et la Coop fédérée, partenaire du projet. Les membres de la Coop pourront bénéficier à la fois d'un approvisionnement garanti et des retombées associées à la participation financière de la Coop dans IFFCO Canada.

Un des fournisseurs, le parc industriel et portuaire de Bécancour, bénéficiera, lui, des revenus pour les transactions via la voie maritime.

810 La présence de grands promoteurs industriels a des conséquences importantes sur l'occupation du territoire et sur la dynamique sociospatiale. Aujourd'hui, des mesures sont prises afin de mieux prévoir et gérer les changements induits par la réalisation de grands projets, notamment à travers la procédure formelle d'évaluation environnementale et la réalisation d'étude d'impact dont vous êtes les porteurs.

815 Les principaux enjeux auxquels doit faire face la nouvelle usine de production d'engrais  
azoté sous forme d'urée au plan environnemental sont l'efficacité énergétique et énergies  
renouvelables, la réduction et le captage de CO<sub>2</sub> et la production d'hydrogène.

820 Nous observons une volonté de la part du promoteur à vouloir innover et se conformer sur  
le plan environnemental. Lors de la première présentation faite devant la Commission  
permanente du Conseil des maires en février 2013, l'entreprise, il avait été prévu que l'usine  
s'implante sur un site vierge. Aujourd'hui, l'usine s'implantera sur le site de l'ancienne usine de  
Norsk Hydro. De plus, nous constatons une nette amélioration de réduction des émissions  
atmosphériques depuis le début du projet à aujourd'hui.

825 Le CLD et la MRC de Bécancour sont conscients de l'importance des impacts sur  
l'environnement dans la région. Par contre, si ceux-ci répondent aux normes des différents paliers  
gouvernementaux et qu'un plan de gestion stratégique est conforme, alors la nouvelle usine doit  
être perçue comme un pilier de l'activité économique régionale et non un frein à son  
830 développement.

En prévision de retombées attendues à plus long terme, surtout pour l'économie locale et  
régionale, mais par extension pour la vie de la communauté, des compromis doivent être  
consentis par les résidents du voisinage quant aux impacts environnementaux, dans une sorte de  
835 solidarité pour le développement de leur collectivité.

**LE PRÉSIDENT :**

840 Alors, Monsieur, je peux vous inviter à aller vers les recommandations?

**M. JEAN-GUY PARÉ :**

845 Merci. Je pense que c'est important aussi, donc vous lirez les deux paragraphes dont il est  
question.

Donc, les recommandations. Le CLD et la MRC de Bécancour recommandent donc :

L'implantation de l'usine de production d'engrais azoté sous forme d'urée dans le parc  
industriel et portuaire de Bécancour;

850 Que le développement de l'usine tienne compte des préoccupations et des attentes  
exprimées par la communauté;

855 Que l'usine privilégie, à compétences égales, les candidats des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie dans le processus d'embauche du personnel requis pour l'exploitation de l'usine;

860 Que l'usine priorise les entreprises des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie, dans la mesure où celles-ci se qualifient pour les mandats et que leur offre est concurrentielle, dans les mandats de sous-traitance et comme fournisseurs.

Et je vous souligne que nous avons aussi l'appui de la communauté abénaquise de Wôlinak. Merci.

865 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Messieurs. Monsieur Bergeron?

870 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Oui, une question. Vous faites mention dans votre mémoire du schéma d'aménagement et de l'intégration à la Politique de protection des rives depuis 2005. Et vous faites aussi allusion au plan de gestion qui est proposé pour ce qui est de la zone du parc industriel.

875 De façon plus large, si on met de côté le plan de gestion qui est proposé, est-ce que vous pourriez faire un bilan de l'application de la Politique au niveau de la MRC, au niveau du schéma d'aménagement?

880 **M. MARIO LYONNAIS :**

Je demanderais peut-être notre spécialiste en schéma d'aménagement.

**LE PRÉSIDENT :**

885 Peut-être juste avant que vous répondiez, je dois mentionner que vous êtes aussi personne-ressource au-delà du mémoire et qu'il est fort probable que vous recevrez des questions en tant que personne-ressource pour nous éclairer plus davantage. Mais si vous avez un élément de réponse maintenant, vous pouvez...

890 **M. MARIO LYONNAIS :**

Bien, je voudrais faire un topo de notre MRC au niveau de l'aménagement. Nous, la situation est agricole en majeure partie et forestière. On est à l'est de la MRC, c'est plus agricole et une partie forestière, plus forestière, et une grande partie qui est le parc. Mais dans



895

l'aménagement du territoire, ça se situe comme cette façon-là. On a notre parc portuaire qui est d'une importance primordiale dans notre schéma d'aménagement.

**M. JEAN-GUY PARÉ :**

900

Et ce parc-là, le parc industriel compte à peu près 3 000 employés. Et le parc, nous avons un autre parc au niveau de la 3055 qui compte près de 1 000 employés. Donc, vous avez là 4 000 employés dans deux parcs industriels de la MRC de Bécancour.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

905

Ça fait que je reviens un peu à la Politique de protection des rives, vous faites une intervention via un plan de gestion pour ce qui est du parc industriel. Est-ce que vous avez fait d'autres interventions spécifiques en matière de conservation pour ce qui est de la Politique de protection des rives sur d'autres endroits que le parc industriel?

910

**M. MARIO LYONNAIS :**

915

Oui, on a fait des protections au niveau des tourbières, entre autres, dans notre MRC. On a une tourbière qui s'appelle la Tourbière de Sainte-Marie qu'on a mise en protection où il n'y a aucun aménagement qui se fait là. Jusqu'à date, on est rendu là pour notre développement pour la protection de nos milieux, mais on travaille présentement là-dessus, à développer nos milieux humides et leur protection aussi.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

920

Vous nous faites mention dans votre mémoire des proportions de territoire qui sont consacrées industrie, agricole. Est-ce que vous avez un pourcentage ou une proportion de ce qui est zoné, de ce qu'on pourrait appeler « Conservation » à la MRC?

925

**M. MARIO LYONNAIS :**

Non, je ne l'ai pas avec moi. Je pourrais peut-être demander à notre aménagiste qui est présente dans la salle, peut-être qu'elle l'a en mémoire, mais moi, je ne l'ai pas.

930

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Bien, on reviendra par question écrite au besoin.

935

**M. MARIO LYONNAIS :**

C'est bon. Merci.

940 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

L'autre élément pour le plan de gestion c'est phase I. Vous proposez un éventuel plan de gestion phase II?

945 **M. MARIO LYONNAIS :**

Oui.

950 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Éventuellement, qu'est-ce qu'il contiendrait?

**M. MARIO LYONNAIS :**

955 C'est en développement. Écoutez, il n'y a rien encore de « canné », comme on peut dire, dessus.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

960 O.K. Est-ce que vous vous êtes donné un échéancier?

**M. MARIO LYONNAIS :**

Oui, 2014.

965 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

2014. Merci.

970 **LE PRÉSIDENT :**

Ne bougez pas trop, je pense que j'ai quelques questions aussi. Attendez un petit peu. À quelques endroits, vous parlez d'accompagner l'usine d'une stratégie. Par exemple, en votre page 4 vous dites :

975

« La CLD et la MRC recommandent qu'il y ait l'implantation d'une nouvelle usine de protection d'engrais accompagnée d'une stratégie qui tient compte des préoccupations et des attentes exprimées de la communauté. »

980 Vous référez à quoi?

**M. MARIO LYONNAIS :**

985 Les emplois.

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, une stratégie d'emploi.

990 **M. MARIO LYONNAIS :**

D'emploi.

**M. JEAN-GUY PARÉ :**

995  
1000 Exactly, parce que donc, au niveau traditionnel, ici, dans la région, exemple l'implantation de l'aluminerie de Bécancour, on a mis en place une stratégie à l'époque et j'en faisais partie parce que j'étais dans le domaine de la formation. Donc, exemple le Cégep de Trois-Rivières avait donné 80 000 heures de formation parce que la nouvelle méthode n'était pas nord-américaine, était française, c'était la méthode Picheny. Donc, des professeurs avaient été délégués en France pendant l'année avant l'implantation, qui donc ont été formés sur l'implantation de la technologie Picheny et ils sont revenus avec, bien sûr, des compagnons Français, mais ils ont donné la formation au centre de métallurgie du Québec qui est était au Cégep de Trois-Rivières.

1005  
1010 Donc, et comme ça, il faut préparer justement la relève et comme le disait monsieur Dupont de la Fédération des travailleurs du Québec, donc nous avons des maisons d'enseignement extraordinaires qui peuvent adapter et qui peuvent rapidement préparer des programmes pour la formation de la main-d'œuvre dans différents secteurs.

1015 Exemple, le Cégep de Trois-Rivières a 28 options professionnelles. Donc, c'est un vaste cégep au niveau de la formation professionnelle et qui s'adapte rapidement. Et nous avons aussi des centres de recherche et des laboratoires de recherche à l'Université du Québec à Trois-Rivières qui est une université qui est très implantée au niveau de la région.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, je comprends bien l'idée derrière les stratégies. C'est plus clair.

1020

**M. JEAN-GUY PARÉ :**

Exactement.

1025

**LE PRÉSIDENT :**

Et vous dites que c'est important de garder les jeunes, de faire travailler les jeunes. Est-ce que vous seriez prêt à aller jusqu'au fait qu'il devrait y avoir des mesures particulières d'embauche pour les jeunes?

1030

**M. JEAN-GUY PARÉ :**

Mais au moins une préparation. Lorsqu'on veut préparer les jeunes, donc dès le secondaire, lorsqu'ils sortent de l'école secondaire de Saint-Pierre-les-Becquets ou de la région, bien, je pense que c'est important justement que les jeunes sachent qu'il y a de l'avenir dans le parc industriel, puis qu'il va y avoir de nouveaux emplois créés et qui vont demander de la formation au niveau technique ou au point de vue aussi professionnel.

1035

Donc, c'est bien sûr qu'il va y avoir des cadres. Il va y avoir aussi des ingénieurs, il va y avoir des techniciens, et comme monsieur Dupont l'a constaté aussi, donc il va y avoir des opérateurs. Donc, il faut former ces gens-là à ces emplois-là. Donc, il faut que nos jeunes soient sensibilisés et qu'il va y avoir de l'emploi puis dans quel domaine puis où ils vont pouvoir trouver une formation adéquate pour pouvoir occuper ces emplois-là sur le territoire.

1040

Parce que lorsqu'on parle du Centre-du-Québec, le Centre-du-Québec c'est la deuxième région au point de vue entrepreneuriat au Québec après la Beauce. Quelquefois, après six ans, bien, on a été premier, mais c'est vraiment lorsque vous regardez les cinq MRC du Centre-du-Québec, donc de la région du Centre-du-Québec, mais Drummondville c'est la première qui se lance au niveau de l'entrepreneuriat, la deuxième c'est Arthabaska, la troisième... la troisième, bien, écoutez, c'est l'Érable. Et nous, on est à la fin, la MRC de Bécancour Nicolet-Yamaska. Donc, au point de vue entrepreneuriat dans la région.

1045

Donc, il y a une faiblesse quand même dans notre région. Et comme vous l'avez entendu tout à l'heure, il y a seulement 20 % des emplois du parc industriel qui sont occupés par des gens de la MRC de Bécancour. Le reste, ça vient des autres MRC environnantes dont la majorité vient de Trois-Rivières.

1055

**LE PRÉSIDENT :**

1060 Je comprends. C'est que ma question n'était pas à l'effet de la formation et d'une  
disponibilité de jeunes, elle était plus à l'effet du recrutement orienté vers des jeunes sur une  
proportion un peu comme un recrutement qu'on retrouvait dans plusieurs institutions, qui était un  
recrutement positif en faveur des femmes, pour y donner un équilibre hommes/femmes. Est-ce  
qu'on devrait avoir du recrutement positif pour les jeunes?

1065 Parce que dans ce que vous m'exposez, moi, ce que je comprends, c'est que les taux de  
chômage sont élevés, les entreprises ferment. Vous nous rappelez souvent dans les mémoires  
que 800 emplois sont perdus à Gentilly. Donc, j'imagine qu'IFFCO va être inondé de CV de  
personnes d'expérience. Ça fait que je me demandais, est-ce qu'il y a lieu de faire une place ou  
1070 de voir de votre côté un avis favorable à un recrutement positif d'une proportion de jeunes?

**M. JEAN-GUY PARÉ :**

1075 Ah, oui, absolument. Parce que je vous rappelle encore la façon de faire lorsque  
l'aluminerie a démarré, l'aluminerie de Bécancour. Donc, on avait des classes de jeunes, on  
voulait avoir des jeunes absolument qui sortent soit de leur formation technique ou de l'université,  
mais on avait aussi un groupe d'âge au-dessus de 30 ans. Donc, pour que les gens, justement, il  
y ait un mélange intergénérationnel important et même si la personne a 45 ans, elle n'était pas  
bloquée à l'emploi à l'aluminerie de Bécancour. Donc, on a fait quand même de la formation sur  
1080 mesure, de la formation en entreprise, mais ce n'était pas tous des jeunes de 28 ans. Mais là, on  
veut aussi faire entrer nos jeunes pour qu'il y ait une suite au niveau de l'entreprise, que ce soit  
normal, et pas tout le monde prenne sa retraite en même temps, là. Vous perdez 50 % de votre  
main-d'œuvre en quatre ans, ce n'est pas tellement agréable.

1085 Donc, le renouvellement, on veut quand même engager des gens expérimentés qui sont à  
la recherche d'emploi. Comme vous savez, il y a eu des fermetures, mais aussi des jeunes qui  
vont entrer, puis c'est bien sûr qu'on a une préoccupation aussi pour les jeunes filles à l'entrée.

**LE PRÉSIDENT :**

1090 Parfait. Donc, Monsieur Paré, Monsieur Lyonnais, merci beaucoup pour votre présentation,  
et la commission remercie le CLD et la MRC de Bécancour pour leur mémoire.

1095 J'invite maintenant monsieur Jacques Rheault, s'il vous plaît. Peut-être pendant que  
monsieur Rheault s'installe, je rappellerais aux intervenants qui se présenteront au micro,  
simplement de prendre votre temps pour parler, de bien parler dans le micro. Il y a beaucoup de  
personnes, il y a la traduction exprès pour un certain nombre de représentants du promoteur. Il y

1100 a notre sténotypiste, madame Teasdale, et j'aimerais bien que l'épuisement professionnel n'arrive pas aujourd'hui sous ma présidence. Monsieur Rheault.

**M. JACQUES RHEAULT :**

Bonjour, Monsieur André.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Vous attendez une présentation?

1110 **M. JACQUES RHEAULT :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

1115 Ah non, ce n'est pas pour vous, c'est pour la prochaine présentation, parfait. Alors, Monsieur Rheault, à vous la parole.

**M. JACQUES RHEAULT :**

1120 Bien, bonjour, puis bonjour à vous, Messieurs les commissaires. Avant de commencer, je regrette de ne pas avoir envoyé une annexe à mon mémoire avant quelques jours seulement. Je vous en fais part. C'est que c'est une étude qui porte sur les pollutions olfactives, les sources d'odeurs, des cadres réglementaires, techniques, de mesures et procédés de traitement. Et ça, c'est des études qui ont fait foi de tout au niveau de l'Europe et qui que les législateurs ont  
1125 priorisé ce genre d'études sur les genres de pollution olfactive.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous avez déposé ces documents à madame Harvey à l'arrière de la salle?

1130 **M. JACQUES RHEAULT :**

Oui, ça a été déposé, sauf que vous n'avez pas eu le temps d'en prendre connaissance.

1135

**LE PRÉSIDENT :**

1140

C'est bien, nous en prendrons connaissance. Donc, je vous rappelle, vous avez remarqué, nous disposons de 10 minutes. Et je sais que vous êtes pressé aussi, je pense que vous avez un engagement à 15 h, donc je vous laisse aller.

**M. JACQUES RHEAULT :**

1145

Je vais essayer de faire ça le plus vite possible.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1150

**Début de la phrase à la page 1 : « À titre de citoyen de Trois-Rivières, je suis pour le... »  
Fin du mémoire.**

Merci beaucoup.

1155

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Rheault. Vous avez une vision très large du cycle de l'azote, de la biogéochimie de l'azote. Vous nous amenez sur beaucoup de pistes.

1160

**M. JACQUES RHEAULT :**

J'essaie d'amener tout simplement des éclairages au niveau de la commission.

**LE PRÉSIDENT :**

1165

Oui, c'est bien. J'aurais quelques questions, parce que vous insistez beaucoup sur le législatif, donc sur l'implantation, l'adoption de lois, de règlements. Vous avez beaucoup de questions sur la législation. La législation, ça demande un contrôle, ça demande un interventionnisme supérieur de l'État pour réussir à voir à l'application. C'est une chose d'avoir ces règlements, donc ça demande beaucoup de choses. Puis il y aurait une autre approche qui pourrait être celle qui est plus incitative : améliorer la formation, l'information aux producteurs qui est déjà élevée sur l'usage de l'azote, les bonnes doses à utiliser, avoir des incitatifs aux bonnes pratiques agricoles, avoir des structures de mesures d'urgence adaptées par les entreprises pour réduire les risques.

1175

Pourquoi vous prenez le choix d'aller vers des éléments législatifs?

1180 **M. JACQUES RHEAULT :**

1185 Bien, le but est essentiel, parce que moi, en tout cas, d'après les recherches que j'ai faites au niveau du ministère et tout ça et du gouvernement, il n'y a pas de loi précise sur l'ammoniac au Québec. C'est dans ce cadre-là que j'aimerais qu'il y ait des précisions, un peu plus de coordination au niveau d'une loi, que ça soit une loi ou un code ou peu importe comment on peut l'appeler, ça n'a pas d'importance, mais c'est d'avoir une certaine précision avec avoir une expertise. Et non pas se fier juste sur une expertise d'une entreprise, qui des fois s'absente. Ça peut sembler bon, mais de prime abord, après avoir analysé les faits, bien souvent, bien, il y a des mesures nécessaires qu'il faut apporter.

1190 C'est un peu les genres de précisions que j'apporte. Au niveau des capteurs d'ammoniac, à titre d'exemple, j'apporte le point suivant parce que c'est important. On n'a pas de loi, de réglementation au Québec sur les capteurs d'ammoniac, puis je ne pense qu'il y en ait au Canada non plus. C'est-à-dire que les compagnies qui fabriquent les capteurs d'ammoniac, aussitôt qu'il y a un capteur qui devient brisé ou défectueux, bienm il n'y a pas de contrôle sur les capteurs. Exemple, s'il y a un capteur qui est fabriqué en Chine, puis un autre qui est fait en Allemagne, il y en a peut-être un des deux qui est encore mieux que l'autre.

1200 C'est dans ce sens-là qu'il faut avoir un genre d'étude sur les capteurs, puis de quelle façon qu'on doit apporter un... d'avoir la possibilité d'avoir une marque ou un produit spécifique. C'est dans ce sens-là. C'est d'apporter un éclairage au niveau des capteurs pour avoir des bons capteurs et non pas s'assurer d'avoir toutes sortes de capteurs qui peuvent briser au bout de deux, trois jours. C'est dans ce sens-là.

1205 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je comprends que, par exemple, s'il existe une norme CSA ou une norme ISO sur les capteurs d'ammoniac, ça serait pour vous...

1210 **M. JACQUES RHEAULT :**

Il y a des normes qui existent, c'est pour ça l'étude que j'ai annexée à mon mémoire.

1215 **LE PRÉSIDENT :**

Que vous avez déposée.



**M. JACQUES RHEAULT :**

Elle fait référence justement, mais je ne l'avais pas déposée avant, parce que je me disais, mon mémoire était basé sur cette étude-là.

1225

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

1230

**M. JACQUES RHEAULT :**

C'est des précisions.

**LE PRÉSIDENT :**

1235

Je comprends, en plus de votre réponse, que par législation, vous entendez très large, loi, règlement, directive administrative, procédure connue. Vous prenez vraiment très large.

**M. JACQUES RHEAULT :**

1240

Dans le fond, c'est d'avoir une concordance avec les pays d'Europe. Donc, ils se sont basés sur cette étude-là pour avoir ces genres de capteurs spécifiques ou toutes sortes de points que j'ai énumérés tantôt.

1245

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. C'est beaucoup plus clair pour votre question de législation. J'ai eu de la difficulté à comprendre votre réflexion et je voudrais que vous développiez là-dessus. Laissez-moi la redire :

1250

*« En tant que citoyen, permettez-moi de vous dire que s'il n'y a pas de danger sur l'ammoniac, est-ce que l'on pourrait avoir une formation à l'école d'agriculture de Nicolet donnée par IFFCO. »*

Je veux comprendre, pourquoi vous arrivez là?

1255

**M. JACQUES RHEAULT :**

Bien, c'est parce que je fais une réflexion dans le sens que par rapport aux audiences publiques qu'on a eues, que j'ai participé, je me rends compte qu'au niveau des études, il n'y en a pas beaucoup et c'est très vague comme information qu'on peut avoir sur les effets de

1260

l'ammoniac. Puis je me dis, si vraiment, si on laisse aller cette compagnie choisir le type d'étude qu'elle veut bien faire, qu'elle veut bien nous faire avoir, bien, il faut voir plus loin que ça aussi.

1265 Il faut voir aussi, dans la réflexion que je soumetts, si vraiment c'est si bon que ça pour la santé, l'ammoniac et tous ses effets que ça peut enchaîner, je me dis une chose : l'école d'agriculture ici à Nicolet pourrait très bien faire la job au niveau de la formation, s'il n'y a pas de danger. Mais avant d'en arriver là, bien, il faut faire des études, s'assurer qu'effectivement, il n'y a pas de danger.

1270 **LE PRÉSIDENT :**

1275 O.K. Je comprends. Mon dernier point, vous dites souvent : « Démontrer hors de tout doute. » Et moi, quand je lis ça – je fais une confiance, je suis un scientifique. Et quand je lis ça, je me dis : en science, si la science existe, c'est parce que c'est incertain et que le doute doit toujours rester. Et quand on sort du doute, on est presque dans le dogme. On est dans un niveau qu'on n'a plus l'esprit critique, le sens critique. Donc, je voudrais juste comprendre ce que vous entendez quand vous dites « hors de tout doute », parce qu'en plus vous liez le « hors de tout doute » indirectement au principe de précaution.

1280 **M. JACQUES RHEAULT :**

Oui.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Et le principe de précaution, il va nous dire : dans le cas d'un risque grave et irréversible, l'incertitude, et non pas la certitude, ne doit pas nous permettre de prendre une action. Donc, votre « hors de tout doute », éclairez-moi un peu ce que vous voulez dire par ça.

1290 **M. JACQUES RHEAULT :**

1295 Bien, pour ce n'est pas clair. C'est que le principe de précaution, c'est bien qu'il soit appliqué, oui, mais est-ce que c'est le bon principe de précaution qu'on a pour cette compagnie-là, pour le type de produits qu'elle utilise? Ça, je ne suis pas certain de ça. Je n'ai pas la preuve écrite de ça, à nulle part.

**LE PRÉSIDENT :**

1300 Non, ça, ça va être difficile à avoir, ça. O.K., je comprends votre...

**M. JACQUES RHEULT :**

1305 C'est le genre de garantie que je veux avoir quand je parle que je veux être sûr que s'il y a des exactitudes qui existent, qui me disent que ce n'est pas dangereux pour la santé, bien, qu'on me le démontre.

**LE PRÉSIDENT :**

1310 Parfait.

**M. JACQUES RHEULT :**

1315 C'est juste ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1320 Excellent. Écoutez, Monsieur Rheult, je vous remercie. Ah, Monsieur Bergeron. Excusez-moi, je vous oubliais.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

1325 Alors, peut-être une question, une partie de votre mémoire porte sur vos appréhensions quant à la pollution éventuellement de la nappe phréatique, des cours d'eau.

**M. JACQUES RHEULT :**

1330 Bien, advenant le cas qu'il y ait une catastrophe, une explosion, peu importe la circonstance.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

1335 O.K. Ce n'est pas dans l'utilisation systématique des engrais azotés en agriculture, c'est simplement et strictement en cas de catastrophe éventuelle?

**M. JACQUES RHEULT :**

1340 Catastrophe, mais il y a le fait aussi de l'urée qui est répandue dans les champs. Et ça, avec la dégradation, comme j'expliquais dans le mémoire tantôt, bien, ça peut... surtout quand c'est des grands champs plats, il y a moins de problèmes, mais sur le bord, il y a bien des collines ou des choses comme ça, bien, ça s'en va tout dans les bassins versants.

C'est important d'avoir un dosage, d'avoir des normes strictes puis un contrôle aussi pour les fermiers, pour ceux qui font de l'élevage ou ceux qui font des semences ou quoi que ce soit. Ça prend des normes spécifiques.

1345

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Bien, il y a certains éléments que vous soulevez dont certains interlocuteurs qui sont présentés devant la commission, qui ont apporté certains éléments de réponse, surtout au niveau de l'utilisation de l'agriculture de précision. Mais moi, je voudrais vous entendre un peu pour ce qui est de l'éventuelle pollution au niveau des rivières, pour ce qui est de l'utilisation des engrais azotés. Le gouvernement du Québec a instauré des organismes de bassins versants, a mis sur pied des plans directeurs de l'eau qui seraient à intégrer par les MRC au schéma d'aménagement. Est-ce que vous avez un peu un portrait de la situation en termes d'approche de plan directeur de l'eau dans la région de Bécancour et Trois-Rivières?

1350

1355

**M. JACQUES RHEULT :**

Je n'ai pas de portrait tel quel, mais suite à l'étude du projet de la compagnie puis suite au déversement des rejets de l'usine même, il y a des rejets qui vont s'en aller dans les cours d'eau. Ces cours-là, bien, ils mènent dans le fleuve, ça s'en va un peu partout. Puis au niveau des engrais, chez les fermiers, les agriculteurs, lorsqu'ils mettent des engrais dans leur champ pour leur culture et tout ça, bien, à un moment donné, quand il y en a trop dans le sol, bien à un moment donné, le sol, il n'est plus capable d'absorber, à un moment donné. Puis avec les pluies et tout ça, à un moment donné, ça s'en va dans les bassins versants et c'est pour ça que ça prend des normes, ça prend du contrôle, ça prend quelque chose, de la réglementation claire.

1360

1365

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Je vous remercie.

1370

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rheault, merci beaucoup pour votre présentation et pour votre mémoire.

1375

**M. JACQUES RHEULT :**

Merci.

1380

**LE PRÉSIDENT :**

1385

Juste avant la pause, nous invitons une dernière présentation, nous entendrons une dernière présentation. Les entreprises Johnston-Vermette et Pluritec représentées, je pense, par monsieur Vermette et vous nous présenterez les personnes qui vous accompagnent, si c'est le cas.

1390

**M. LUC VERMETTE :**

Par introduction, juste avant de commencer je vous dis que nous avons fait une version anglaise du mémoire. Je ne sais pas s'il est encore temps de la déposer, mais elle est disponible.

1395

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, vous pouvez la déposer. Nous, on a besoin de la version française. Donc, si la version anglaise, elle était, par exemple pour le promoteur, vous pouvez la lui remettre en personne.

1400

**M. LUC VERMETTE :**

C'est ce que je viens de faire il y a quelques secondes.

1405

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Nous, la version française est tout à fait adéquate. Merci.

1410

**M. LUC VERMETTE :**

Merci beaucoup. Alors, nous allons faire notre présentation sommaire du mémoire. La présentation est de Johnston-Vermette et Pluritec. Johnston-Vermette est en affaires depuis 1994 et est actionnaire à 20 % de Pluritec. Pluritec est en affaires depuis 1972 et actionnaire de Johnston-Vermette. Nous sommes deux entreprises liées par affaires. Par exemple, moi, je suis administrateur au conseil d'administration de Pluritec et un représentant de Pluritec est administrateur à notre conseil d'administration.

1415

1420

Johnston-Vermette compte environ 60 employés. J'aurais aimé vous dire plus, mais depuis deux ans, moins que deux ans, je vous dirais depuis un an on a passé de 90 à environ 50, puis maintenant, on s'approche de 60-65. Pluritec compte environ 100 employés, ça va super bien de ce côté-là. Au total, c'est une force régionale de 160 employés, dans le domaine de l'ingénierie toujours.

1425 Johnston-Vermette, on a un bureau à Trois-Rivières, siège social à Trois-Rivières où nous sommes issus de la région. On a plusieurs employés qui sont de la région, pas seulement de Trois-Rivières. On a aussi des employés qui viennent de Bécancour. Nous avons encore un bureau à Gentilly, malheureusement le bureau maintenant est vide, mais nous avons encore un bureau là. Nous avons un bureau à Montréal.

1430 Pluritec a un bureau à Trois-Rivières, siège social à Trois-Rivières, Shawinigan, Victoriaville, Drummondville. Donc, nous sommes vraiment des gens qui oeuvrent dans la région. Nos secteurs d'activités : l'industrie hydraulique, bien sûr, avec Hydro-Québec, l'énergie nucléaire avec la centrale nucléaire qui est ici, pâtes et papiers, la biotechnologie, on en parle beaucoup depuis quelques jours, nous sommes des gens très impliqués – Pierre Bellavance pourra vous  
1435 en parler un peu plus, nous sommes très impliqués dans des projets de biotechnologie – la métallurgie, la chimie. Avec le parc industriel de Bécancour, nous sommes impliqués dans à peu près toutes les industries du parc industriel de Bécancour. La métallurgie est très présente, et des industries chimiques.

1440 Pipeline, pétrole et gaz, nous sommes les concepteurs. Des gens chez nous ont conçu les deux pipelines d'alimentation, parce qu'il y en a deux pour le parc industriel de Bécancour. Nous sommes concepteurs et nous avons été impliqués lors de la construction. Infrastructures, bien sûr, avec Pluritec, municipales et institutionnelles.

1445 Alors, nos intérêts c'est très clair, portés à la construction de l'exploitation de l'usine d'IFFCO Canada, nos intérêts sont d'ordre économique et technologique.

1450 Les retombées économiques. Pluritec et Johnston-Vermette contribuent, si on était retenu – ici, j'ai fait une erreur c'est si on était retenu pour le projet, ça contribuerait à maintenir annuellement les emplois d'environ une trentaine d'employés. On parle lors de l'exploitation. Il faut comprendre qu'une usine comme ça, annuellement, ils ont des budgets d'environ 10 M\$ à 20 M\$ pour l'entretien et certains projets d'amélioration, tout ça porterait, pour nous, environ une trentaine d'employés pour les années à venir. Donc, c'est déjà 10 % du nombre d'employés. Quand on parle de retombées indirectes et directes, nous, ça serait direct, environ 10 %.

1455 Durant la réalisation du projet, pour la partie ingénierie, nous espérons obtenir des mandats, bien sûr, pour environ 20 employés. Déjà, c'est déjà intéressant. On pourrait en fournir plus, mais déjà à 20 employés, c'est encore 10 % de ce qui va se porter, puis dans ce projet d'envergure là, c'est quand même beaucoup. Pendant la construction, ce nombre augmenterait à  
1460 30 employés pour aider à la construction.

Les retombées économiques. Nous avons besoin de ce genre de projet pour maintenir et voire même augmenter nos connaissances technologiques. C'est très important pour nous. Le projet IFFCO apporte une opportunité d'apprendre dans les procédés de production d'engrais

1465 chimique. Présentement, nous ne sommes pas impliqués dans ces types de projets là. Nous  
sommes impliqués dans des parties de procédées qui s'apparentent beaucoup, mais nous  
n'avons pas de clients directs dans le domaine des engrais chimiques.

1470 Tout en respectant les aspects confidentiels d'IFFCO, bien sûr, de nombreuses usines,  
ailleurs dans le monde – on en a parlé beaucoup, il y en a beaucoup dans le monde – ayant des  
procédés semblables, ou bien qui auraient intérêt à connaître la technologie qui est apportée par  
IFFCO, dans le monde, pourraient avoir recours à nos services.

1475 Préoccupations liées à l'exploitation de l'usine d'urée IFFCO. Ici, c'est une belle photo, je  
trouve que ça résume bien le procédé. J'ai pris cette photo sur le site d'IFFCO. Étant donné que  
nous, propriétaires et employés de Johnston-Vermette et Pluritec, sommes résidents de la région,  
nous sommes des gens de la région, et que plusieurs d'entre nous pourraient travailler à l'usine  
ou près de l'usine, parce que nous sommes déjà très présents dans l'usine, nous sommes  
1480 concernés par les risques liés à l'exploitation d'une telle usine. Nos préoccupations visent le  
risque de sécurité relié aux émissions d'ammoniac. On en parle beaucoup, donc il n'y a rien de  
nouveau dans ce qu'on dit, mais nous aussi, on l'affirme, et l'impact environnemental des gaz à  
effet de serre. Donc, c'est déjà parlé beaucoup, mais Pierre pourra en parler tantôt.

1485 Les risques reliés à l'ammoniac. Nous nous permettons de soulever que l'ammoniac est le  
seul élément chimique industriel qui sera nouveau pour les habitants de la région et les  
travailleurs de la région. Donc, ça a déjà été soulevé, mais c'est un fait et ça nous préoccupe. Ce  
produit chimique est absent des émissions actuelles présentes dans la région. Nous suggérons  
de planifier des séances d'information, tel que mon prédécesseur, monsieur Rheault, je trouvais  
1490 ça intéressant, les travailleurs, qu'on ait de l'information, autant pour les habitants que les  
travailleurs et les sous-traitants, comme nous, qui pourraient être appelés à travailler à cette  
usine-là, puissent obtenir de la formation sur les risques reliés à l'ammoniac.

1495 Et tantôt on parlait de tout ce qui est de l'instrumentation pour les détecteurs. Nous  
sommes des gens habilités, nous nous sommes déjà impliqués dans ces types de technologies  
de ce que le monsieur parlait tantôt. On pourra en reparler advenant des questions.

1500 L'impact environnemental : un beau héron, c'est notre logo. C'est un héron qui a été pris en  
photo ici, c'est très présent. Donc, l'environnement, c'est très important dans la région, on le  
soulève.

Je vais laisser mon ami Pierre.

**M. PIERRE BELLAVANCE :**

1510 Merci, mon Luc. Merci donc de nous permettre de nous exprimer sur ce projet. L'impact  
environnemental est présent, en fin de compte, a été bien développé dans le rapport de SNC-  
Lavalin. C'est un rapport qui cerne l'ensemble des éléments. Donc, on voit que de façon globale,  
au niveau du parc, dans la présentation de SNC, on a un impact qui est relativement faible par  
rapport au parc industriel. Donc, ils ont mené un travail excellent relié aux différentes analyses de  
ce côté-là.

1515 Alors, les rejets atmosphériques de SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, monoxyde de carbone et puis particules,  
donc présentent des niveaux acceptables au niveau du parc. Cependant, les efforts, puis ils ont  
déjà été présentés par les autres intervenants. Donc, les efforts d'IFFCO vont être vraiment au  
chapitre des gaz à effet de serre où on a une utilisation importante du gaz naturel comme matière  
première.

1520 Donc, ça a été justement amorcé dans l'étude d'impact relié à l'utilisation du gaz naturel au  
chapitre des émissions de gaz à effet de serre. Puis on le dénote au chapitre 7.3.3 dans l'étude  
en disant que :

1525 « Cette nouvelle usine-là pourrait compromettre la capacité du Québec à rencontrer les  
objectifs de son plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. »

Donc, c'est un volume, un tonnage d'émissions qui est assez important.

1530 Malgré les avantages économiques, donc il est important pour IFFCO de tenter de réduire  
au minimum l'utilisation du gaz naturel, malgré le fait que ce carburant soit le combustible fossile  
le moins contributeur aux émissions de gaz à effet de serre, il restera, en fin de compte aussi, le  
carburant à favoriser à cette usine-là. Donc, l'utilisation de l'électricité nous apparaît effectivement  
très prometteuse pour réduire les gaz à effet de serre, et également aussi d'autres sources  
1535 d'énergie alternative renouvelable doivent être favorisées, afin de réduire l'empreinte  
environnementale du projet.

1540 Alors, on a vu dans l'étude d'impact qu'on amorce un peu cet élément-là de l'utilisation de  
l'énergie renouvelable. Ça fait que le développement de projet, justement, de cette énergie  
renouvelable là, avec des partenaires périphériques à l'usine favorisant l'utilisation de ces  
énergies-là provenant justement de différentes sortes de technologie, comme la biométhanisation  
ou la gazéification, m'apparaît être soutenu par le promoteur pour favoriser la réduction de  
consommation d'énergie fossile, en l'occurrence le gaz naturel.

1545 Ça fait qu'il existe actuellement de tels projets en développement puis le gouvernement du  
Québec favorise également, actuellement, le développement de ces énergies-là.



1550 Alors, il apparaît tout à fait à propos de coupler le besoin de réduction de gaz à effet de serre avec la fourniture de ces nouvelles énergies provenant, en particulier, des matières résiduelles qui, en plus d'être producteur – des matières résiduelles organiques, j'entends – donc en plus d'être producteur d'un carburant renouvelable, permet également de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de ces mêmes matières résiduelles là.

**LE PRÉSIDENT :**

1555 Monsieur, je pourrais vous inviter à tendre vers votre conclusion?

**M. LUC VERMETTE :**

1560 Oui, on a terminé.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1565 **M. LUC VERMETTE :**

1570 Alors, notre opinion sur la conduite du projet. Nous reconnaissons qu'IFFCO a toutes les compétences pour opérer cette usine-là. Nous favorisons le découpage du projet en partie, facilitant la capacité plus réduite des ressources locales. Il faut comprendre qu'un projet de cette envergure-là, même si on réunit ici toutes les forces locales, il va falloir aller à l'externe. Donc, faire du découpage de projet pour permettre, favoriser autant d'utiliser les travailleurs locaux, des entrepreneurs locaux, les fournisseurs et les travaux d'ingénierie proviendraient de la région, une partie, puis on espère, on encourage ça.

1575 Notre position face à la demande d'IFFCO pour l'approbation du BAPE – j'ai bien compris, ce n'est pas l'approbation, mais la recommandation ou bien l'information – il faut avoir un équilibre dans nos choix de société, on l'a déjà dit ici, s'assurer que les entreprises respectent l'environnement et opèrent de façon sécuritaire. Nous sommes des gens qui travaillons déjà dans l'environnement. Nous sommes des gens aussi qui sommes impliqués sur la sécurité des usines.  
1580 On est concepteur de système d'arrêt d'urgence. On n'est pas juste des gens qui faisons des bâtiments. On est impliqué dans le procédé. Toutefois, il faut aussi que nos exigences soient raisonnables et ne mettent pas en péril la possibilité de développements économiques créateurs d'emplois.

1585 J'ai été surpris, hier, de voir même des gens dans l'environnement qui abondent de ce côté-là. Ils approuvent le projet, mais de façon conditionnelle. Ils sont conscients que c'est un projet créateur d'emploi.

1590 Nous considérons que ce projet comporte des risques, oui; ils peuvent être balisés et acceptables pour la santé et la sécurité des travailleurs et l'environnement. L'importance des émissions des gaz identifiés dans l'étude d'impact mérite une attention particulière afin d'abaisser au minimum les émissions.

1595 Tenant compte de l'ensemble des éléments soulevés, nous demandons à la commission de porter notre message à monsieur le ministre. C'est ce que j'ai appris hier, je pensais que tout se décidait ici, mais pouvez-vous porter ce message, que nous demandons que ce projet soit approuvé? Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1600 Merci. Donc, je comprends que vous étiez oreilles tout ouvertes hier, pour m'entendre dire qu'on n'avait pas la possibilité d'approuver le projet, effectivement. Nous faisons des avis...

**M. LUC VERMETTE :**

1605 C'est nouveau pour moi.

**LE PRÉSIDENT :**

1610 Nous formulons des avis et ils font état des constatations au ministre pour l'éclairer dans sa proposition de décret au Conseil des ministres, et la décision finale du Conseil des ministres.

Merci pour votre présentation. Monsieur Bergeron, est-ce que vous avez une question particulière?

1615 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

1620 S'il vous plaît. Dans votre présentation, vous parlez de coupler la réduction des gaz à effet de serre aux technologies de biométhanisation et de gazéification de matières résiduelles. J'aimerais que vous développiez un peu, nous donniez plus précisément le lien entre, en tout cas, décompartmenter un peu ma perception, comment on peut faire le lien entre production d'engrais azotés et la biométhanisation? Est-ce que ça serait éventuellement de produire des biogaz pour alimenter l'usine?

**M. PIERRE BELLAVANCE :**

1625 Oui. Bien, il peut y avoir, donc dans la biométhanisation c'est exactement ça. Donc, c'est de la production de biogaz pour utilisation dans l'énergie thermique, directement dans les productions au niveau de la thermie de l'usine.

1630 L'usine utilise beaucoup de vapeurs. Donc, il est tout à fait logique d'utiliser à ce moment-là de la matière résiduelle organique transformée en énergie de carburant pour favoriser l'utilisation dans un remplacement du gaz naturel au niveau de l'énergie thermique.

1635 Pour ce qui est de la gazéification, c'est un peu dans le même principe, sauf que la production n'est pas du biogaz, mais est plutôt un gaz de synthèse qui va être, disons, une composante de CO et d'hydrogène. Alors, c'est un peu la même avenue d'utilisation thermique d'un carburant renouvelable. Quand on parle de biométhanisation, on parle de biogaz produit à partir de votre macaroni ou votre pain. Donc, à partir d'éléments qui sont pour la plupart végétaux ou, disons, animal, mais qui proviennent éventuellement de l'utilisation d'une matière végétale, donc vraiment une matière renouvelable.

1640 Tandis que dans l'autre cas, bien, c'est une question de choix. Ici, dans la région, il y a du côté de la Régie de gestion des matières résiduelles de Bécancour, Nicolet-Yamaska, on étudie depuis deux ans un tel projet de gazéification, parce que ça ne génère, à ce moment-là, aucun résidu ou très, très peu de résidus. Donc, c'est un choix que la région veut avoir. Mais il y a déjà eu des discussions qui ont été amorcées avec IFFCO pour l'utilisation du gaz de synthèse qui serait généré par un type d'entreprise comme ça.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

1650 Est-ce que vous avez une idée précise, compte tenu des volumes importants, qu'IFFCO utiliserait. Considérez-vous que les volumes disponibles pourraient répondre à l'ensemble de la demande de l'entreprise?

**M. PIERRE BELLAVANCE :**

1655 Non. Ici, on parle... et l'entreprise va utiliser près de 150 millions à 180 millions de mètres cubes de gaz naturel par année. Moi, je crois que si on a des projets de biométhanisation puis de gazéification qui remplacent peut-être un 10 % ou ultimement peut-être un 20 %, ça sera un grand succès. Pas parce que c'est impossible d'aller jusqu'à ce volume-là, mais je veux dire, je crois qu'à l'heure actuelle, dans les prévisions puis dans tout ce qui a été projeté au niveau biométhanisation, on est dans un ordre global, au niveau de l'ensemble du Québec, à peu près, peut-être, il me semble, de mémoire c'est autour de 100 à 150 millions de mètres cubes. Donc, on ne fera pas toute la biométhanisation à Bécancour pour le projet d'IFFCO. Ça me surprendrait.

1665 **M. LUC VERMETTE :**

Est-ce que je peux rajouter quelque chose?

1670

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Oui.

1675

**M. LUC VERMETTE :**

Ce qu'on mon collègue Pierre Bellavance – nous, on n'est pas des chercheurs. Nous, on est à l'étape d'application. Nous sommes déjà impliqués dans plusieurs projets. Nous sommes concepteurs pour la construction d'un des plus gros projets de méthanisation au Québec. Nous sommes impliqués là-dedans. Donc, ce n'est pas juste des études. Nous sommes déjà impliqués là-dedans.

1680

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Merci.

1685

**LE PRÉSIDENT :**

Une petite question parce que vous avez fait un lien avec la présentation précédente. Monsieur Rheault parlait de capteur d'ammoniac et il parlait d'une législation. Est-ce qu'il existe une norme canadienne sur les capteurs d'ammoniac, une CSA ou autre?

1690

**M. LUC VERMETTE :**

Ça, je vais hésiter pour répondre, je vais vous revenir. Ce que je voulais dire c'est que nous sommes habilités, par exemple tous les détecteurs de radiation reliés à la centrale nucléaire, nous sommes impliqués là-dedans, il y en a 18 ici dans la région. Nous sommes impliqués dans ce genre de projet là, puis je vous donne cet exemple-là, nous sommes impliqués aussi au niveau du périphérique des usines.

1695

1700

Concernant les capteurs d'ammoniac, il faudrait que je vérifie avec nos experts en instrumentation, même si je suis du domaine de l'automatisation. Mais ce que monsieur Rheault, ça a beaucoup de sens, il y a une partie qui a beaucoup de sens, mais il y a beaucoup de choses qui sont déjà réglementées. Donc, je comprends ce que monsieur Rheault demandait, mais probablement qu'on arriverait à quelque chose qui est à la satisfaction de ce genre de demande.

1705

Puis probablement qu'IFFCO a déjà imaginé sur le périphérique de l'usine ou bien parc industriel. Je ne peux pas rentrer dans le détail, mais nous sommes tout à fait habilités à faire ces choses-là. Je pourrais vous répondre par écrit et vous revenir là-dessus.

1710

**LE PRÉSIDENT :**

1715 C'est gentil. Alors, Messieurs Vermette, Bellavance, merci beaucoup pour votre  
présentation et nous remercions l'entreprise Johnston-Vermette et l'entreprise Pluritec pour leur  
mémoire.

1720 Chers internautes, il y avait une présentation PowerPoint qui accompagnait, c'est la  
dernière présentation. Cette présentation sera déposée auprès de madame Harvey et sera  
disponible sur le site Web du projet, du projet de la commission, sur le site Web de la  
commission.

Donc, nous ajournons pour 15 minutes, le temps de se reposer un peu et nous reprenons,  
sur mon cadran, à 15 h 35.

1725 **PAUSE**

**LE PRÉSIDENT :**

1730 J'invite l'ordre des agronomes du Québec représenté par monsieur René Mongeau,  
président de l'Ordre, de venir à l'avant, accompagné de monsieur Raymond Leblanc, agronome  
conseiller en pratique professionnelle à l'Ordre.

1735 Et pendant qu'ils avancent, je rappelle à toute l'assistance que le Bureau d'audiences  
publiques a une politique de service aux citoyens. Et nous vous invitons à remplir le petit  
questionnaire, un peu comme je l'ai fait d'entrée de jeu, remplir le petit questionnaire que vous  
avez sur vos chaises ou auquel vous avez accès à l'arrière, et de passer nous le remettre d'ici la  
fin de la séance, au moment où vous allez quitter.

1740 Je remets donc la parole aux représentants de l'Ordre des agronomes du Québec.

**M. RENÉ MONGEAU :**

1745 Alors, bonjour, Monsieur André, Monsieur les commissaires. Merci de nous offrir cette  
opportunité de nous entendre. Je suis accompagné de mon confrère qui est responsable de la  
pratique professionnelle à l'Ordre des agronomes. Et vous comprendrez que, en fait, c'est un  
mémoire informatif, ce n'est pas un mémoire d'opinion, suite aux différentes questions qui ont été  
déjà présentées dans le cadre de l'audience publique, il nous semblait important d'apporter un  
1750 éclairage sur le cadre de pratique qui entoure la fertilisation au Québec.

1755 Donc, on a compris, aux questions aussi de monsieur Rheault, qu'il reste des interrogations à cet égard-là, et toute la notion de balise de la fertilisation est plus ou moins bien connue. Alors, on voulait juste ramener à votre éclairage comment ça se fait dans le cadre professionnel, et vous savez qu'un Ordre, l'Ordre des agronomes, a un rôle d'encadrement de la pratique.

1760 Donc, simplement, en fait, vous dire qu'au Québec, il y a 3 300 agronomes, un peu plus. Le tiers de ces agronomes-là pratiquent en production végétale, sol, environnement. Donc, environ 1 100 agronomes qui travaillent dans le domaine, qui côtoient la fertilisation et qui accompagnent les 30 000, à peu près 30 000 producteurs agricoles au Québec dans leur dimension de la fertilisation.

1765 Pour vous rappeler aussi que les agronomes, bien, en fait, c'est une formation universitaire. Donc, c'est une formation en sciences et sciences appliquées, donc qui repose, toute la pratique repose sur une analyse scientifique qui accompagne la fertilisation.

1770 L'Ordre des agronomes, en fait les agronomes aussi, c'est une profession à titre réservé. Donc, on ne peut pas porter le titre d'agronome si on n'est pas membre de l'Ordre des agronomes. Et les agronomes, en fait c'est une profession à acte exclusif. Donc, certains actes sont vraiment réservés aux agronomes. Et à cet exemple, tout le conseil en fertilisation est un acte réservé aux agronomes, appuyé évidemment par les technologues qui travaillent en collaboration avec les agronomes.

1775 Pour ma part, donc je vais vous présenter strictement la dimension générale de la fertilisation et monsieur Raymond Leblanc vous présentera le cadre de pratique agronomique. Généralement, on a tendance à simplifier l'idée de la fertilisation. Vous l'avez déjà entendu, et souvent on représente ça par les trois lettres MPK et ça nous semble tout à fait simple. Et souvent, on a une référence à ce qu'on met sur nos gazons en achetant une poche d'engrais de 20-10-10 et ça semble aussi simple que ça.

1785 C'est beaucoup plus complexe. Toute l'approche agronomique de la fertilisation tient compte d'un ensemble de paramètres, autant les minéraux du sol, l'état de la matière organique, la structure de sol, l'utilisation de sous-produits, les fumiers... nommez-les, les types de cultures. Alors, c'est vraiment une approche globale que les agronomes doivent développer en rapport avec leurs recommandations en fertilisation.

1790 L'azote, par ailleurs, et on l'a déjà exprimé, nécessite aussi différentes techniques d'usage, dépendamment de la forme d'azote qui est utilisée en fertilisation et, évidemment, des mesures de précaution en fonction de cette forme-là.

1795 Évidemment, aussi, on a toujours la notion de risque. En fait, comme on sait, toute intervention humaine dans son milieu a une dimension de risque – Monsieur André, vous l'avez bien exprimé tantôt –; cette dimension-là, c'est le rôle des professionnels de l'encadrer, de la réduire et de travailler dans une dimension acceptable pour tous. Alors, c'est ce que les agronomes font en regard, évidemment, de leur milieu.

1800 Et la pratique professionnelle rigoureuse constitue le cadre qui permet à la population, à la société, de comprendre que ça a une dimension sécuritaire. Parmi les risques, tantôt on a mélangé certaines choses, l'eutrophisation par exemple, dont on a parlé, qui relève essentiellement du phosphore. Il y a toutes les règles d'application et de la gestion du phosphore au Québec qui sont aussi très rigoureusement suivies.

1805 L'azote, par ailleurs, a d'autres dimensions de précaution et d'autres dimensions de risque. On a juste à se rappeler que, par exemple, le phosphore est un minéral qui est mobile surtout en surface, alors que l'azote peut percoler à travers le profil de sol et se déplacer en surface. Comme on l'a mentionné aussi, c'est un minéral qui est susceptible à la volatilisation. Et il y a aussi, quand on travaille avec l'azote, il y a toute la dimension de la matière organique qui minéralise, selon les pratiques professionnelles.

1810 L'urée, à travers tout ça, nécessite évidemment une transformation, on l'a déjà vue, et nécessite aussi un enfouissement pour limiter la volatilisation.

1815 Essentiellement, dans le fond, ce que je voulais vous mettre en introduction, c'est comment la pratique de la fertilisation par ces différentes dimensions, nécessite un cadre très rigoureux de la pratique professionnelle. Ce que fait l'Ordre des agronomes, en fait, au-delà de la science et de la connaissance, un Ordre vient donner des balises à ses professionnels pour dire : « Voilà, les limites à l'intérieur desquelles vous devez pratiquer. »

1820 Et en ce sens-là, comme monsieur Raymond Leblanc est le responsable de la pratique, il est bien placé pour vous décrire les différents aspects qui balisent ces règles-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1825 Parfait. Monsieur, il vous reste à peu près cinq minutes.

**M. RAYMOND LEBLANC :**

1830 D'accord. Bien, c'est ce qu'on avait prévu, merci. Merci, René. Je suis Raymond Leblanc, je suis le conseiller en pratique professionnelle et j'ai une maîtrise en environnement. J'ai étudié les politiques agroenvironnementales concernant la gestion et l'utilisation des matières fertilisantes au Québec.

1835 Alors, je tiens à souligner, je dirais, les questions qui ont été posées par les participants, des questions pertinentes, des questions qui méritent d'être répondues. Et j'ai assisté aux séances, et c'est dans ce cadre que l'Ordre des agronomes a bien voulu donner un éclairage sur les aspects agronomiques et environnementaux, et ça concerne deux portes d'entrée.

1840 La première, c'est le cadre réglementaire que le Québec s'est doté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune, et aussi le cadre professionnel qui est très, très important, qui est particulier d'ailleurs au Canada, parce qu'on est le seul Ordre professionnel qui encadre les activités de fertilisation.

1845 D'abord, je tiens à féliciter quand même le ministère de l'Environnement pour avoir, dès 1997, imposé un règlement qui obligeait l'ensemble des producteurs agricoles à se doter d'un plan agroenvironnemental de fertilisation, 1997. Il faut quand même le souligner.

1850 En 2002, le ministère de l'Environnement – je résume en disant le ministère de l'Environnement, c'est plus rapide – en 2002, c'est une révision du règlement qu'on intitule maintenant *Le règlement sur les exploitations agricoles*, dans lequel on donnait une responsabilité, ferme par ferme, de gérer la gestion des matières fertilisantes. Et c'est à cet égard que le ministère de l'Environnement a mandaté les agronomes, et ça, il faut bien le dire, c'est un mandat du gouvernement que nous avons pour gérer les matières fertilisantes dans un contexte de la gestion des risques de l'azote et du phosphore aussi. Donc ça, c'est très important comme cadre réglementaire.

1855 Je vous dirais que le Québec a le cadre réglementaire, à mon avis, puisque je l'ai étudié, le plus structuré, le plus efficace et celui qui donne des résultats. Vous avez même publié récemment une étude en 2013 qui confirme les efforts des producteurs agricoles dans l'atteinte des objectifs de réduire la pollution agricole. Donc, on a cité cette référence dans notre mémoire.

1860 Maintenant, comment fonctionne l'obligation pour des producteurs d'avoir un plan agroenvironnemental de fertilisation? Bien, il doit, à chaque année, s'en doter d'un, suivi par un agronome, et l'agronome, lui, il est encadré par des règles de l'art de l'agronomie dans lequel l'Ordre des agronomes va, en comité d'experts, d'agronomes, on va définir quelles sont les règles de l'art qui évoluent tout le temps. Ça change constamment. On l'évolue en fonction des connaissances scientifiques qui nous sont apportées par notre monde scientifique. Au Québec, nous avons un guide de référence en fertilisation qui permet de quantifier exactement les besoins en azote des cultures et l'ensemble de nos agronomes respecte ces quantités d'azote qui sont fonction du prélèvement de la culture, et aussi de, je dirais, de la richesse des sols en éléments nutritifs.



1875 Donc, on a une obligation, grâce au cadre réglementaire, d'échantillonner tous les sols, tous les champs pour connaître exactement leur fertilité. Et à partir de cet outil-là, qu'on connaît les besoins des cultures en azote, on fait des recommandations qui tiennent compte des aspects de la recherche.

1880 Au-delà de ça – on est très bien outillé au Québec. Au-delà de ça, l'Ordre des agronomes va plus loin que ça. On demande aux agronomes de faire des diagnostics agroenvironnementaux sur chacune des fermes. Ce que ça veut dire, ça, c'est qu'il y a des risques – monsieur Mongeau l'a mentionné –, il y a des risques liés à l'azote, il y a des risques liés au phosphore. On veut que nos agronomes identifient sur chacune des fermes quels sont les risques. Ça va être des risques liés, par exemple, à des champs qui ont des pentes trop élevées; ça va être des risques, par exemple, à des textures ou des structures de sol qui sont plus perméables que d'autres. Donc, à partir de ces outils-là, on identifie et on ajuste de façon très précise nos recommandations de fertilisation. Ça, c'est important de mentionner ça. Donc, on a des outils d'encadrement qu'on appelle : lignes directrices, grille de référence, et j'ai mentionné ici le guide de référence en fertilisation.

1890 Finalement – je prends le dernier 30 secondes – finalement, ce qu'on fait aussi, c'est que, par notre mission d'encadrer la profession, les agronomes ont une obligation de formation continue et à chaque année, on organise des séances de formation sur les concepts agronomiques et les concepts environnementaux liés à la fertilisation. Nous avons deux cours : comment bien faire un plan agroenvironnemental de fertilisation, et nous avons un cours spécifique sur la gestion de l'azote, la gestion des risques associés à l'azote au niveau des engrais de ferme, des engrais minéraux.

1900 Je prends cinq secondes, puis j'ai oublié d'introduire : un agronome doit d'abord prioriser la gestion des fumiers et des lisiers sur une ferme, et le répartir le plus adéquatement possible sur les superficies disponibles. Et lorsqu'il reste des besoins à combler en éléments fertilisants, à ce moment-là on introduit des engrais de synthèse et l'urée s'introduit parfaitement dans ce qu'il reste à combler pour fournir les besoins nécessaires à la culture et, bien entendu, satisfaire l'atteinte des rendements des cultures et jouer ce service-conseil important auprès des producteurs agricoles. Et je souligne encore une fois l'effort des producteurs dans les gains environnementaux qu'ils font suite à l'accompagnement des agronomes.

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1910 Merci. J'aurais peut-être une première question. Il revient aux agronomes donc de faire les plans agroenvironnementaux de fertilisation. Qui assure le contrôle en champ de l'application

efficace des plans? Est-ce que ça revient aussi aux agronomes ou si c'est de la responsabilité uniquement des producteurs?

1915

**M. RAYMOND LEBLANC :**

Dans le règlement, l'article 23 du Règlement sur les exploitations agricoles oblige les producteurs à se doter d'un plan agroenvironnemental de fertilisation. Mais l'article 25, de mémoire je pense que c'est le bon, oblige d'avoir un suivi des recommandations à la fin de la saison. Donc, nous, les agronomes ont fait des recommandations, on propose, et à la fin de la saison on fait des constats avec les producteurs et on est en accompagnement. Au fil des années, le producteur change ses pratiques parce qu'il voit, finalement, que ses rendements sont maintenus, il a une meilleure optimisation de la gestion de ses fumiers puis de ses lisiers, et il optimise l'achat de ses engrais minéraux aux quantités qui sont suffisantes pour respecter les rendements qu'il souhaite. Donc, il y a un suivi effectivement qui nous appartient aux agronomes.

1920

1925

**LE PRÉSIDENT :**

Et c'est un suivi donc... oui, allez-y.

1930

**M. RENÉ MONGEAU :**

En complément, tous les ordres ont aussi le devoir d'une inspection professionnelle. Donc, les agronomes sont inspectés annuellement selon un certain ratio.

1935

**LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'on a entendu hier lors d'une présentation, quelqu'un qui disait que parfois, il y a des incompatibilités apparentes entre, par exemple, les exigences sur la gestion d'une fosse à lisier et l'application d'un plan de fertilisation, qui ferait en sorte, nous a-t-on souligné, que certains producteurs doivent respecter à la fois l'un et l'autre, et il y a une espèce d'espace confondant de non-synchronicité entre la gestion de la capacité de la fosse, les obligations de nettoyage, de vidage et l'épandage.

1940

1945

Qui contrôle ces questions-là? Est-ce qu'il revient à l'agronome, par exemple, d'être avisé d'un producteur délinquant, qui sont sûrement très rares, et je ne veux pas non plus porter de jugement sur les producteurs, mais est-ce qu'il revient aux agronomes? Qui s'occupe de ces contrôles sur les volumes d'épandage?

1950

**M. RENÉ MONGEAU :**

1955 En fait, on comprend que tout l'art de la fertilisation et de la gestion des fumiers repose là-dessus, être capable de bien utiliser les fumiers et les lisiers au bon moment, en fonction des besoins de la plante et en fonction aussi de la disponibilité de la saison.

1960 L'agronome accompagne son producteur en lui faisant une recommandation. L'agriculteur dispose des recommandations pour les mettre en place. Donc, c'est la façon dont ça se fait. Et en toute fin de saison, il peut arriver que, compte tenu des quantités de fumiers et de la saison, il peut y avoir une période où le producteur doit dépasser sa date d'application. Il va avoir une recommandation d'un agronome jusqu'à ce moment-là de la saison pour bien utiliser ses fumiers.

1965 Mais comme monsieur Leblanc disait tantôt, le premier usage en fertilisation est de regarder la disponibilité des fumiers sur la ferme, et ensuite d'aller en complément avec des fertilisants. Et c'est le travail que l'agronome fait.

1970 Maintenant, il y a des zones aussi où ça peut être en surplus. Et là, il y a tout un travail pour des entreprises qui sont dans une situation de surplus.

**LE PRÉSIDENT :**

1975 Dans votre conclusion vous dites que – je vous lis la première phrase :

*« Le cadre réglementaire des activités liées à la fertilisation des cultures oblige la majorité des producteurs agricoles à respecter les recommandations. »*

1980 Qu'est-ce qui fait qu'un producteur agricole ne serait pas obligé de respecter vos recommandations?

**M. RAYMOND LEBLANC :**

1985 En fait, dans l'article, dans un des articles du règlement sur les exploitations agricoles, c'est précisé comme cela.

**LE PRÉSIDENT :**

1990 Ah.

1995

**M. RAYMOND LEBLANC :**

Oui. Donc, nous, on fait des recommandations. Notre travail c'est de fournir les bonnes recommandations en fertilisation. Bien entendu, le producteur a toujours sa décision personnelle de la respecter ou pas. S'il ne la respecte pas, bien, à ce moment-là, il est face à l'article qui est une obligation réglementaire, bien, il faut défaut à ce moment-là.

2000

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que la phrase laisse présumer qu'il y a certains producteurs qui ne font pas partie de cette obligation-là. C'est comme s'il y avait une exception.

2005

**M. RAYMOND LEBLANC :**

Effectivement. Il y a environ 20 000 producteurs qui sont visés par l'obligation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation et il y a à peu près 7-8 000 producteurs qui sont exemptés, parce que soit que leur ferme est trop petite en superficie, ou bien parce que la quantité de phosphore qui est générée par la production de leur cheptel est inférieure à 1 600 kilos par année. Donc, il y a certains groupes de producteurs qui sont exemptés de l'obligation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation.

2010

2015

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et le facteur déclencheur dans ce cas-là c'est le phosphore?

2020

**M. RAYMOND LEBLANC :**

C'est le phosphore, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

2025

Parfait. Monsieur Bergeron?

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Alors, on vous remercie d'être venus nous exprimer votre point de vue, considérant que votre mission est principalement de protéger le public. Alors, vous m'avez fourni une partie de la réponse à la question que je voulais vous poser, parce que certains intervenants mettaient un peu l'emphase à dire : « Bon, bien, le fait qu'on ait une disponibilité en matière d'engrais azotés, on va négliger ou on arrête d'utiliser des matières organiques. » Ce que je comprends de votre

2030

2035 réponse, c'est que les matières organiques, dans le plan agroenvironnemental de fertilisation, elles font partie intégrante en quelque sorte.

**M. RENÉ MONGEAU :**

2040 Tout à fait, elles font partie du plan dès le départ. Comme on disait, c'est la première ressource à utiliser. Évidemment, il y a toutes les conditions en cours de saison qui peuvent nuancer cette utilisation-là.

2045 Par ailleurs, j'aimerais rappeler aussi, parce qu'on a tendance à dire que les producteurs peuvent mettre une quantité de fertilisants à volonté. Les recommandations, à partir du guide qu'on a là, ce qu'elles visent c'est que les doses recommandées ciblent le meilleur résultat économique à 80 % des cas. Donc, il y a une marge de jeu qui est quand même réservée dans la formulation.

2050 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

2055 Un autre élément aussi qui a été soulevé c'est le plan de gestion des matières résiduelles, l'obligation de valoriser les matières organiques, le zéro enfouissement d'ici 2020. Dans quelle mesure l'ensemble de la production de matière organique, est-ce qu'elle pourrait répondre éventuellement aux besoins de l'ensemble de l'agriculture au Québec ou dans quelle proportion elle pourrait répondre à un certain besoin en termes de valorisation?

**M. RAYMOND LEBLANC :**

2060 L'Ordre des agronomes participe à un comité provincial sur la gestion des matières résiduelles fertilisantes. Les données de base qu'on a actuellement c'est que les matières résiduelles fertilisantes appliquées en milieu agricole représentent 1 % de la superficie en culture seulement. Et la projection qu'on a c'est que si l'ensemble de toutes les municipalités embarque dans le processus de l'objectif visé par le gouvernement, on accaparerait environ 5 % des superficies en culture.

2065  
2070 Donc, un des messages à démystifier, c'est que d'un point de vue de société, il y a de place pour les matières résiduelles fertilisantes, en autant que ça soit géré de façon, encore une fois, agronomique et environnementale parce qu'il y a aussi des risques sur certaines matières résiduelles et fertilisantes. Mais je dirais, encore là, le guide de référence du ministère de l'Environnement, à mon avis, c'est un... le plus sévère en termes d'exigence pour répondre à la valorisation des matières résiduelles fertilisantes. On est fortement documenté dans ce guide-là.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

2080 Une dernière question. On sait qu'il y a beaucoup de réactions quant à la valorisation de matière organique fertilisante en champ. Il y a un peu un syndrome de « pas dans ma cour », il y a beaucoup d'appréhension à utiliser ce genre de matière là en champ. J'aimerais entendre votre opinion là-dessus.

**M. RAYMOND LEBLANC :**

2085 C'est un excellent commentaire. Dans l'organisme Recycle Québec, il y a quatre comités formés et il y a un plan d'action qui vise à analyser quels seront les facteurs d'acceptabilité sociale par rapport aux matières résiduelles fertilisantes. Et là, il y a un plan d'action qui est en train de se découler. Et ça va passer par une vulgarisation de la vraie bonne information, une compréhension des enjeux, des faits, et ça va être aussi d'informer davantage les clientèles à cet égard. Et je pense qu'avec le temps, comme je le mentionnais tout à l'heure, dans un objectif de société, je pense que ces événements-là vont se démystifier.

**M. RENÉ MONGEAU :**

2095 Si je peux ajouter? En fait, aussi, il en ira de la même façon avec les matières résiduelles fertilisantes que les autres fertilisants. Ça prend des balises, ça prend des références, ça prend une certitude de l'innocuité du produit. Donc, on sera dans la même approche de précaution pour ce qui est du volet agronomique.

2100 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Merci.

2105 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, alors, Messieurs Mongeau et Leblanc, merci pour votre présentation, et la commission remercie l'Ordre des agronomes d'être venu nous informer sur ces contrôles.

2110 **M. RAYMOND LEBLANC :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2115 J'invite maintenant, le regroupement de 13 coopératives consommatrices d'urée avec le représentant monsieur Yan Légaré, monsieur Alexandre Couture et monsieur Ernest W. Gasser.

**M. ERNEST W. GASSER :**

2120 Bonjour, Monsieur André, Monsieur Bergeron. Je me présente Ernest William Gasser,  
comme vous venez de le dire parfaitement. Je me présente, je suis producteur agricole,  
copropriétaire d'une ferme familiale dans la région de Baie-Missisquoi. Nous avons 322 kilos/jour,  
grande culture de 2 500 acres et des bouvillons d'engraissement. Nous commercialisons à peu  
2125 près, environ 800 têtes par année. Je suis administrateur dans la coopérative locale, siège social  
à Granby, depuis proche vingt ans, et je suis président depuis quatre ans.

2130 Nous allons faire la présentation en quatre parties. Moi, je vais commencer avec une  
introduction, et suite à ça, mes collègues vont procéder à discuter un peu plus au niveau de la  
commercialisation et aussi au niveau de la fertilisation et la façon qu'on fonctionne au niveau des  
Coops pour appuyer le producteur dans la fertilisation chez eux.

2135 Alors, je voudrais simplement faire allusion, tantôt vous avez demandé à l'Ordre des  
agronomes, le suivi se fait comment par rapport au PAEF, le plan agroenvironnemental. Souvent,  
ça se fait entre voisins. Les producteurs sont fiers quand ils doivent développer un plan  
agroenvironnemental. Ça coûte de l'argent, c'est du temps, c'est une rigueur. Quand il y a  
quelqu'un qui doit le faire, il sait qu'il doit le faire, puis le voisin ne le respecte pas, souvent il y a  
des téléphones qui se font puis ça se règle assez rapidement.

**LE PRÉSIDENT :**

2140 Là, vous me parlez de téléphone entre voisins ou vous parlez d'un téléphone au ministère  
de l'Environnement?

**M. ERNEST W. GASSER :**

2145 Non, non, des téléphones vers le gouvernement, plutôt.

**LE PRÉSIDENT :**

2150 Ah, parfait. Puis vous appelez le ministère de l'Environnement en général?

**M. ERNEST W. GASSER :**

2155 Oui. Oui, oui. Il y a des petits véhicules blancs qui viennent circuler pour s'assurer que les  
marges sont respectées. Alors, je vais procéder.

**(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)**

2160

**Début de la phrase à la page 1 : « Les 13 coopératives signataires de ce mémoire... »**

**Fin de la phrase à la page 4 : « ... l'intrant est maintenant produit localement. »**

Je passerai la parole à mon collègue, monsieur Couture.

2165

**M. ALEXANDRE COUTURE :**

2170

Merci, Monsieur Gasser. Alexandre Couture, je suis agronome directeur des productions végétales pour la Coop Covilac à Baie-du-Febvre. Je suis responsable d'une équipe d'agronomes qui supervisent les producteurs aux champs. Je vais vous parler des grands principes de la fertilisation.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)**

2175

**Début de la phrase à la page 4 : « On entend par fertilisation le processus qui... »**

**Fin de la phrase à la page 5 : « ... favoriser la productivité sans qu'il y ait de gaspillage. »**

**LE PRÉSIDENT :**

2180

Monsieur, je vous arrête deux secondes. Nous venons de pratiquement écouler le 10 minutes. Je vous invite à tendre vers la conclusion dans la mesure du possible, le plus rapidement.

**M. ALEXANDRE COUTURE :**

2185

O.K.Vas-y, Yan.

**M. YAN LÉGARÉ :**

2190

Bonjour. Yan Légaré, je suis agronome, directeur des ventes pour la Coop de Saint-Barthélemy, Coop Agrivert.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)**

2195

**Début de la phrase à la page 5 : « Nous sommes d'avis que la venue d'IFFCO... »**

**Fin de la phrase à la page 6 : « ... pour limiter les gaz à effet de serre. »**



2200 **LE PRÉSIDENT :**

Vous arrivez à votre conclusion?

2205 **M. YAN LÉGARÉ :**

Oui. Je vais vous laisser conclure, Monsieur Gasser.

**M. ERNEST W. GASSER :**

2210 Alors, la conclusion.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 7 : « Nous avons fait la démonstration de... »**

**Fin du mémoire.**

2215 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2220 Merci, Messieurs. Peut-être une question très rapide en démarrant. Est-ce qu'on utilise l'urée dans les champs de soya?

**M. ALEXANDRE COUTURE :**

2225 La réponse c'est principalement non. Certains utilisent une forme d'azote qui est l'ammonitrate au printemps, pendant le semi en attendant que les nodules se forment sur les racines. Les nodules étant ce qui est fait par les bactéries pour fixer l'azote du sol. Ça fait que l'urée n'est pas utilisée dans le soya.

2230 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci. Est-ce que vos coopératives ont déjà vécu problème de pénurie d'urée depuis que vous en utilisez, depuis que vous en importez?

2235 **M. ALEXANDRE COUTURE :**

On n'a jamais vécu le problème. On a failli vivre le problème. On a été chanceux certains printemps, avec des printemps plus tardifs, parce qu'en étant à la merci des marchés internationaux, ça prend deux mois environ, quand on commande un bateau en Moyen-Orient,

2240 avant qu'il se rende au port à Montréal. On n'est pas à l'abri de retard au niveau de la voie maritime, des grèves de débardeurs, comme on a vécues au Chili le printemps dernier. Donc, ça n'a jamais arrivé qu'on en manque, sauf qu'on n'est pas à l'abri que ça puisse arriver. En ayant de l'urée localement, ça va régler ce problème-là.

2245 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est une appréhension. C'est vraiment une sécurité.

**M. ALEXANDRE COUTURE :**

2250 Bien, c'est une appréhension, oui, qui aurait pu arriver parce que ça a passé très proche à certaines périodes.

**LE PRÉSIDENT :**

2255 Et vous, le port où l'urée arrive, c'est le port de?

**M. ALEXANDRE COUTURE :**

2260 On en a à deux endroits au niveau du réseau Coop. Il y en a à Sillery près de Québec, et il y en a à Côte-Sainte-Catherine.

**LE PRÉSIDENT :**

2265 Puis les vôtres c'est à Sillery ou c'est les deux?

**M. ALEXANDRE COUTURE :**

2270 Dépendamment des régions. Moi, à Baie-du-Febvre, on utilise Montréal, mais les Coops ici un peu plus proches utilisent Sillery, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2275 O.K., il n'y a jamais eu de problème, la voie maritime est toujours ouverte, j'imagine.

**M. ALEXANDRE COUTURE :**

2280 Pendant l'hiver, la voie maritime est fermée au niveau de Montréal.

2280

**LE PRÉSIDENT :**

Au niveau de Montréal?

2285 **M. ALEXANDRE COUTURE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2290

Donc, à Sainte-Catherine, le port n'est pas accessible, c'est ça?

**M. ALEXANDRE COUTURE :**

2295

Oui, pendant la période hivernale.

**LE PRÉSIDENT :**

Pendant un mois ou deux ou pendant toute la durée?

2300

**M. YAN LÉGARÉ :**

2305

Pendant quelques mois, oui, ça va arriver que la voie maritime soit fermée. Le principal problème, par exemple, qu'on n'a pas soulevé c'est que la capacité d'entreposage n'est pas suffisante présentement. Donc, on ne peut pas avoir 100 % des besoins du printemps qui sont disponibles au Québec, toutes compagnies confondues, là. Que ça soit la Coop ou nos concurrents, tout mis ça, ensemble, on n'est pas capable d'avoir 100 % des besoins de tous les fertilisants ensemble. C'est là que vient le risque. On peut stocker environ 50 % des fertilisants au Québec. Donc, on doit vraiment, à partir de février-mars, même si la voie maritime est fermée, il ne rentre quand même pas grand-chose à l'hiver. Par contre, février-mars, il faut déjà prévoir recommander en fonction de ce qu'ils annoncent au printemps comme température, prévoir l'arrivée du bateau pour que les entrepôts soient suffisamment vides pour recevoir les bateaux. Parce qu'on sait que ça coûte cher de débardeurs pour décharger le bateau. Par contre, il faut qu'il arrive à temps aussi pour les besoins des cultures. Les calculs au Québec prévoient que les producteurs ont environ 12 jours pour atteindre l'optimum au niveau de leur semi.

2310

2315

2320

Donc, on a une fenêtre d'à peu près 12 jours où il faut que 100 % des engrais soient disponibles. C'est là qui est le risque. Puis présentement, pour pallier à ça, bien, c'est sûr qu'il y a des mesures qui sont prises, soit de l'entreposage ailleurs qu'au Québec, soit de s'approvisionner dans des marchés qui sont plus dispendieux, par camion ou par train qui

viennent de la Nouvelle-Orléans, exemple, qui présentement peuvent causer certains problèmes ou du moins cause des augmentations de coût dans notre marché, dans notre réseau.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Il y a dans votre mémoire une phrase qui nous interrogeait. En fait, on voudrait avoir un peu de développement dessus, quand vous dites :

*« De plus, comme l'utilisation de l'urée est incontournable pour nos producteurs, il est de loin préférable pour eux d'utiliser un produit dont l'empreinte carbone est plus faible. »*

Où est l'avantage d'un produit, de l'empreinte carbone plus faible? Pour moi, pour le producteur, l'important, c'est d'avoir l'urée. Pouvez-vous m'argumenter et nous dire pourquoi est-ce que l'empreinte carbone est un critère avantageux pour les producteurs? C'est à la page 5 de votre mémoire, dernière ligne.

**M. YAN LÉGARÉ :**

C'est vraiment dans un but environnemental. Il ne faut pas se cacher, les producteurs ont un objectif, oui, de rentabilité. Par contre, l'Ordre des agronomes précisait que ça fait quand même plusieurs années qu'on se fait dire que l'environnement c'est important, il faut protéger le milieu dans lequel on vit, les gens avec lesquels on travaille. Donc, c'est vraiment dans un objectif de dire que tant qu'à utiliser de l'engrais, si on peut utiliser quelque chose qui est plus propre, qui dégage moins de gaz à effet de serre, qu'on peut mieux contrôler la production – je pense que les intervenants de plus tôt cet après-midi en ont fait part, là, mais c'est vraiment dans ce but-là.

Un producteur agricole recherche le maximum de profit, mais recherche quand même aussi à bien vivre dans son milieu, de façon durable.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron, avez-vous une question?

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Pas de question.

**LE PRÉSIDENT :**

2365 Peut-être une dernière de ma part. Dans vos Coops respectives, est-ce que vous sentez  
une croissance, pas de la demande citoyenne, mais une croissance de la part des producteurs  
de tendre vers la culture biologique, de tendre vers une agriculture plus verte, moins dépendante  
des engrais de synthèse?

**M. ALEXANDRE COUTURE :**

2370 Bien, par mon expérience que je vois, la production biologique est là, elle est là pour rester,  
mais elle n'est pas nécessairement en croissance. C'est un marché niche qui existe, qui a sa  
place puis qui a besoin d'être là.

2375 Ce qu'on voit par exemple c'est des producteurs qui cherchent à réduire leur empreinte  
environnementale, soit en faisant du semi-direct dans leur champ. Ça veut dire, on arrête un peu  
de labourer, on dépense moins d'hydrocarbure, donc moins d'émissions de gaz à effet de serre. Il  
y a cette tendance-là qui arrive à essayer de produire la même chose, mais en respectant le sol,  
en gardant les micro-organismes dans le sol. Parce que plus on laboure, on herse nos champs,  
2380 on détruit notre matière organique et les microorganismes par le fait même. Ça fait que c'est  
important de protéger ça, puis ça, c'est un gage de rendement de culture pour le futur. Ça fait  
que les producteurs sont conscientisés par ça, oui.

**M. ERNEST W. GASSER :**

2385 Depuis l'élaboration des plans agroenvironnementaux, il y a beaucoup de producteurs  
animal qui ont rationalisé leur utilisation de leur engrais organique. Si je prends l'exemple  
seulement chez nous, chaque année nous déboursions environ 20 000 \$ seulement pour le  
transport des fumiers organiques dans des régions où est-ce que nous n'allions pas avant, parce  
2390 qu'on trouvait que c'était trop loin. Mais maintenant, on utilise des fertilisants organiques pour  
faire ça, parce qu'on trouve qu'il y a plus de valeur. Avant ça, on ne tenait pas compte des valeurs  
des fertilisants organiques, mais maintenant on en tient plus compte. Puis avec ça, on peut  
baisser nos coûts de fertilisants chimiques aussi, à ce moment-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2395 Donc, Messieurs Légaré, Couture et Gasser, merci beaucoup pour votre présentation, et  
nous remercions votre regroupement de 13 coopératives pour le dépôt du mémoire.

2400 J'invite maintenant, la Chambre de commerce et d'industrie de Trois-Rivières et la  
Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec, représenté par monsieur Gaétan  
Boivin et monsieur Jean-Guy Doucet. Bonjour, Monsieur.

**M. JEAN-GUY DOUCET :**

2405 Bonjour, merci de nous recevoir. Alors, les deux chambres de commerce unissent leurs efforts, unissent leurs voix pour vous présenter un mémoire commun, puisqu'on est dans le même espace économique, puisqu'on a vécu les mêmes difficultés dont vous avez entendu parler souvent ici, je pense : les fermetures d'usine, pertes d'emploi, pertes de sous-traitance. Donc, on est dans cet environnement économique là et on veut travailler ensemble pour que se  
2410 réalise ce projet porteur d'avenir pour nous, pour les représentants des entreprises, des professionnels qui vivent actuellement un peu de morosité.

2415 Notre région à un taux de chômage, un des plus élevés après la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. C'est dû justement à la situation des fermetures d'usines, de Gentilly et d'autres usines du côté de la Mauricie. Et on pense que le projet d'IFFCO est un projet porteur d'avenir, qui va créer, durant la construction, entre 1 000 et 1 500 emplois et après, autour de 250 et un peu plus emplois permanents, et qui va, comme certains vous l'ont dit dans les mémoires précédents, être un défi pour nos firmes d'ingénieurs, de professionnels, pour nos sous-traitants. Et pour nous, c'est très, très important de redonner un peu – un jeu de mots – un peu d'oxygène  
2420 peut-être à nos entreprises et de créer de l'emploi.

2425 On a rencontré les gens d'IFFCO. C'est une coopérative associée à une coopérative locale, ici, régionale, et à qui on fait confiance. Je pense qu'on a senti de la transparence. C'est des gens qui veulent vraiment faire un développement économique en utilisant les ressources régionales, les ressources professionnelles, en travaillant sur la main-d'œuvre. Donc, pour nous, c'est très prometteur et je pense qu'on peut continuer dans cet environnement transparent où on a le souci de l'économie et du développement durable. Et pour qu'il y ait du développement durable, il faut qu'il y ait du développement.

2430 C'est important qu'il y ait des entreprises, on est dans un parc industriel, on est situé dans un endroit où ça doit se faire, et on couvre une zone économique : Trois-Rivières, Bécancour et la grande région du Québec, qui a besoin de ce développement des connaissances et qui a besoin de la création d'emplois. Et d'autres vous l'ont dit tantôt, on n'embarque pas dans le domaine, mais la production est aussi indispensable aux agriculteurs.

2435 Donc, pour toutes ces raisons, nos chambres de commerce unissent leur voix pour dire : bien, procédons. Procédons avec diligence, avec prudence, avec transparence. Mais pour nous c'est très clair : on a besoin de l'implantation d'une usine comme ça dans le parc industriel de Bécancour.  
2440

**M. GAÉTAN BOIVIN :**

2445 Pour les 1 500 gens d'affaires et entrepreneurs qu'on représente en commun, les deux  
chambres, il est essentiel que les projets qui sont supportés soient faits dans un contexte de  
développement durable. Donc, les sphères sociale, environnementale et économique doivent  
être en équilibre.

2450 Évidemment, on est deux chambres de commerce, donc on se soucie beaucoup de la  
sphère économique, pour qu'elle prenne sa place, et pas au détriment des deux autres sphères,  
mais encore une fois, pour que cet équilibre-là soit atteint.

2455 Donc, en ce sens, ce qu'on souhaite c'est que lors de la phase de construction, qu'IFFCO  
mette en place des mécanismes au niveau de ses appels d'offres aux entrepreneurs, qui vont  
permettre l'emploi local. Donc, d'entreprises de chez nous qui pourront travailler à la construction.  
Ça veut dire, à titre d'exemple, notamment, faciliter des consortiums régionaux, faciliter, si  
2460 possible, mais on sait qu'il y aura de l'expertise externe, mais que cette expertise externe là,  
qu'on l'accompagne avec des entreprises régionales; qu'il y ait des moyens de favoriser ce type  
de consortiums là, qui vont permettre l'emploi local puis le développement d'expertise dans notre  
région.

2465 Il y a ensuite, naturellement, dans la phase d'opération, on souhaite aussi qu'IFFCO ait  
dans ses processus d'appel d'offres pour les sous-traitants, qu'ils utilisent encore une fois des  
entrepreneurs locaux.

2470 Un autre aspect qui est extrêmement important : avant la mise en marche, IFFCO dispose  
d'un délai suffisant pour évaluer, avec Emploi Québec, avec l'Université, avec le Cégep, avec les  
commissions scolaires de nos régions, a suffisamment de temps pour évaluer l'expertise qu'ils  
ont besoin au niveau des emplois, de sélectionner des gens de notre région et de procéder à leur  
formation pour que ces emplois-là soient comblés par des gens de chez nous.

2475 Je crois que ça complète, Jean-Guy, nos demandes en tant que Chambres de commerce.

**LE PRÉSIDENT :**

2480 Merci, Messieurs. Une petite question : est-ce que vous avez déjà collaboré avec d'autres  
entreprises à l'élaboration d'une politique d'achat local?

**M. GAÉTAN BOIVIN :**

Je peux parler pour la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières, la réponse  
est oui. On a déjà rencontré IFFCO d'ailleurs à ce sujet-là, et ils se sont montrés très ouverts à

2485

travailler avec nous pour nous rendre cette politique-là, pour qu'on puisse donner une opinion sur cette politique. Puis ensuite, en faire la promotion au niveau des gens d'affaires pour que ceux-ci comprennent bien le mécanisme et puissent, à partir des prochains mois, déjà, faire valoir leur talent auprès d'IFFCO.

2490

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez... pour nous, on essaie de voir ce que peut contenir une politique. J'imagine que c'est un document écrit, est-ce que vous avez un genre de projet-cadre de politique d'achat local de disponible?

2495

**M. GAÉTAN BOIVIN :**

2500

Non. Bien, écoutez, dans tout processus d'appel d'offres, il y a des critères qui sont mis en place, outre le quantitatif, ce qu'on peut appeler le qualitatif, O.K., donc pour chacun des... la politique d'achat va dire, par exemple : à compétence égale, on va favoriser, à compétence et coût égal, on va favoriser l'achat local, O.K.? Bon. Ça peut être aussi simple que ça. Ça peut même être des exigences pour... il y a beaucoup aussi de politiques d'achat, il y a beaucoup d'entreprises qui refusent les consortiums. Donc, on veut s'assurer qu'étant donné l'envergure du projet, que les partenariats régionaux, notamment, et les partenariats régionaux avec des gens de l'extérieur soient aussi favorisés.

2505

2510

Alors, les politiques viennent donner des critères de sélection et des points. Donc, habituellement, lorsqu'une proposition est faite, il y a une enveloppe ou il y a le coût qu'on n'ouvre pas, O.K., on fait une analyse du côté qualitatif, on donne des points. Puis ensuite, vient le côté quantitatif qui donne... ce n'est pas nécessairement le plus bas soumissionnaire. Il y a des points au niveau des coûts. Naturellement, le plus bas soumissionnaire va avoir plus de points, mais ça s'additionne aux autres points, et c'est ce type de sélection là qu'on souhaiterait, et quelque chose de très transparent.

2515

**M. JEAN-GUY DOUCET :**

2520

On peut dire aussi qu'il y a beaucoup d'entreprises dans la région ici qui ont cette expertise-là. On a parlé avec les représentants d'IFFCO et dans le type de construction ou d'opération, c'est des sous-traitants qui sont habitués de traiter avec la centrale ou avec les autres usines du parc et qui sont actuellement en disponibilité. Donc, on a une grande disponibilité de professionnels et de sous-traitants en matière de tuyauterie, en matière de soudage, en matière de pétrochimie qui peuvent soumissionner et qui sont assez disponibles actuellement.

2525



**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron?

2530 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Oui. Une question. Ce que je comprends de votre propos c'est que vous proposez en quelque sort au promoteur une démarche de fractionnement de contrat, de façon à les rendre plus à la portée des contracteurs régionaux.

2535 **M. JEAN-GUY DOUCET :**

Absolument.

2540 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

2545 Je vous amène un peu à la piste que vous avez déjà ouverte, la porte que vous avez déjà ouverte, vous me dites qu'il y a des précédents, ça se fait déjà. Est-ce que vous avez des exemples d'entreprises qui se sont construites avec cette approche de fractionnement de contrat pour pouvoir le rendre disponible à la portée des entrepreneurs régionaux?

**M. JEAN-GUY DOUCET :**

2550 Bien, les échanges qu'on a avec les entreprises du parc, actuellement, vont vraiment dans ce sens-là. Avec l'aluminerie, entre autres, de Bécancour, il y a des politiques d'achat local puis on travaille régulièrement avec beaucoup de transparence avec eux. Et avec les représentants d'IFFCO, je pense que ça va être un processus d'échange avec eux, comme on a le temps de prévoir les coûts, que nos entreprises soient bien informées, qu'elles se préparent à soumissionner correctement. Et je pense qu'au niveau des Chambres de commerce, on va les accompagner correctement à ce niveau-là.

2555

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

2560 Bien, peut-être préciser, est-ce que dans votre esprit c'est à l'étape de la construction du projet ou à l'étape de l'exploitation et de l'entretien du projet?

**M. JEAN-GUY DOUCET :**

2565 Les deux. Je pense que les deux étapes sont très importantes. Dans la construction, on a besoin de beaucoup de corps de métier, beaucoup de sous-traitants. Et dans l'opération, aussi, pour la maintenance, l'entretien, l'entretien des équipements, l'entretien des technologies de

2570 mesurage. C'est toutes des entreprises de sous-traitance qu'on a ici et qui sont habituées à opérer en sécurité dans les usines de pétrochimie dans le parc, à l'aluminerie, à Silicium Bécancour. Donc, c'est des entrepreneurs capables de faire ces jobs-là de mesurage, d'entretien, de maintenance et je pense qu'on va les accompagner correctement.

**M. GAÉTAN BOIVIN :**

2575 Et je pense qu'aussi il faut préciser que notre propos inclut aussi les firmes d'ingénierie. C'est une pratique qu'on connaît plus auprès des firmes d'ingénierie, mais les entreprises le font aussi. Prenez les exemples à Montréal les grands hôpitaux, le CHUM, et cetera, des choses comme ça, c'est une pratique courante.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

2580 Peut-être un dernier point technique, distraction de la commission, pour bien pouvoir vous identifier lors de la transcription, vous êtes monsieur Doucet?

**M. JEAN-GUY DOUCET :**

2585 Jean-Guy Doucet, président de la Chambre de l'industrie du Cœur-du-Québec.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

2590 Et vous êtes monsieur Boivin, monsieur Gaétan Boivin.

**M. GAÉTAN BOIVIN :**

2595 C'est exact.

**M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Du CCITR.

2600 **M. GAÉTAN BOIVIN :**

C'est ça. C'est Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières, président du conseil.

2605 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Merci, Messieurs.

**M. GAÉTAN BOIVIN :**

2610

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2615

Non, Messieurs, j'ai encore quelques questions, mais ça achève, ça achève. Écoutez, vous faites une recommandation en page 5. Vous dites :

*« Les chambres de commerce riveraines recommandent la réalisation d'une étude détaillée portant sur les retombées de la concrétisation du projet. »*

2620

J'aimerais que vous élaboriez. Parce que quand même, dans l'étude d'impact, il y a un élément d'économie, il y a un calcul, présentation sommaire d'impacts directs, indirects. Qu'est-ce que vous cherchez, qu'est-ce que vous souhaitez, si on avait à faire cet avis-là, à apporter cet avis-là, que cet avis-là devrait contenir?

2625

**M. JEAN-GUY DOUCET :**

2630

Bien, à ce moment-là, c'est dans les échanges qu'on a et qu'on va continuer d'avoir avec les représentants d'IFFCO, qu'on nous détaille davantage – on est à l'étape préliminaire –, qu'on nous détaille davantage tous les besoins, autant dans la construction que dans l'opération qu'on va avoir et qui vont être des opportunités pour nos gens d'affaires, que ça soit bien détaillé.

**M. GAÉTAN BOIVIN :**

2635

Quand on a rencontré IFFCO, on a posé des questions précises là-dessus. On n'avait pas toutes les réponses chez IFFCO. On nous a assuré qu'on allait les avoir éventuellement. Ça nous permet, ce portrait-là, d'être plus précis dans chacun des secteurs puis de mieux intervenir auprès de nos gens d'affaires.

**LE PRÉSIDENT :**

2640

Donc, ça serait à faire à l'étape... à quelle étape, maintenant, dès maintenant? Ça serait à faire plus tard?

**M. GAÉTAN BOIVIN :**

2645

Bien, moi, dans ma compréhension, évidemment quand on parle avec IFFCO c'est tout de suite. Nous, il faut nous préparer. Vous savez, du moment où il va y avoir des autorisations, déjà ils vont vouloir débiter lorsque toutes les autorisations vont être là.

2650 Alors, nous, tout ce processus d'achat là, de compréhension, de l'avoir passé à nos membres, il faudra déjà l'avoir fait avant, bien avant le début des autorisations. Parce que du moment où c'est autorisé, c'est parti.

2655 Et vous savez aussi, si on veut avoir le temps d'influencer, c'est quand même des multinationales, ils ont leur façon de travailler qu'on ne connaît pas, qu'on connaît mal, alors on veut quand même se donner suffisamment de temps pour pouvoir bien regarder les documents, comprendre avec eux, pouvoir influencer, pouvoir expliquer et ça prend du temps. Oui, c'est dans les prochaines semaines, dans les prochains mois. On a déjà travaillé avec IFFCO là-dessus.

2660 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et ma dernière question – là, je vous promets c'est la dernière : dans votre conclusion, vous nous dites que le projet devrait engendrer, de plus, « des initiatives novatrices axées sur l'utilisation des rebuts de production générés par l'usine. »

2665 Pouvez-vous développer? Qu'est-ce que vous voyez? Qu'est-ce qui se trame, là?

**M. GAÉTAN BOIVIN :**

2670 Jean-Guy, tu compléteras, mais vous savez, c'est l'aspect développement, l'aspect savoir. On est quand même dans un milieu où il y a une université, il y a des centres de transfert technologique, puis si ce n'est pas à Trois-Rivières, ça sera ailleurs. Mais de pouvoir gérer ces rebuts-là, de pouvoir les utiliser ailleurs, les utiliser ailleurs dans le parc, d'en faire la promotion, d'aller se chercher d'autres usines qui peuvent les utiliser. On en a des exemples dans le parc industriel de Bécancour où des usines utilisent des rebuts d'un autre. Ce qui est un rebut d'un  
2675 autre est une ressource pour l'autre. Alors, il faut les mettre en valeur. Il faut regarder s'il n'y en a pas qu'on peut mettre en valeur là-dedans.

**M. JEAN-GUY DOUCET :**

2680 C'est exactement ça qu'on a discuté avec les représentants d'IFFCO, de faire de la recherche pour l'utilisation. On l'a abordé dans d'autres mémoires avant. L'utilisation, par exemple, de la biomasse pour produire de l'énergie, qui pourrait être introduite comme source thermique. Et quand on parle des sous-produits, bien, c'est la même chose. On peut avoir une chaîne d'utilisation de ces sous-produits-là.

2685 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Parce que j'essayais de voir les rebuts, et non pas les intrants, modifier les intrants. Donc, qu'est-ce que vous aviez en tête quand vous avez mis « rebuts »?

2690

**M. GAÉTAN BOIVIN :**

Bien, rebuts, ce qui est considéré comme un déchet. Est-ce qu'il y a des possibilités que ça devienne une ressource et de le mettre en valeur. Je vous avouerais qu'on n'est pas...

2695

**LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas été plus loin. Vous n'avez pas dit : mettons la vapeur ou la chaleur.

2700

**M. GAÉTAN BOIVIN :**

On n'a pas été plus loin, mais je suis certain qu'au niveau environnemental, il y a quelqu'un qui va le regarder, mais on veut le savoir. Parce que du moment où le rebut peut devenir une ressource, pour nous, les chambres de commerce, bien, c'est un élément de vente, c'est un élément d'attraction pour d'autres entreprises. Alors, ça devient un très bel outil.

2705

**LE PRÉSIDENT :**

C'est clair. Donc, Monsieur Boivin, Monsieur Doucet, merci pour votre présentation et nous remercions vos deux Chambres de commerce, celle de Trois-Rivières et celle du Cœur-du-Québec d'avoir déposé un mémoire.

2710

**M. GAÉTAN BOIVIN :**

Merci, Messieurs les commissaires, de nous avoir écoutés. Merci.

2715

**M. JEAN-GUY DOUCET :**

Merci.

2720

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il n'y a pas eu de personnes qui se sont inscrites pour des témoignages. On a eu cependant deux éléments qui sont de l'ordre que la commission jugerait de rectificatif, mais vous allez comprendre pourquoi je fais cette précision-là. La première c'est une citoyenne qui est venue parler hier, madame Noury, qui a parlé du mercure. Mais ce qu'elle voulait dire c'était de l'ammoniac. Donc, la commission a été saisie de cette erreur. Mercure, ammoniac c'est une erreur importante, donc elle voulait corriger sa présentation et j'ai pris l'initiative de vous en faire part comme un rectificatif de la présentation citoyenne.

2725

2730           Donc, j'avais pris l'initiative de demander au représentant du ministère du Développement  
durable, de l'Environnement et des Parcs, qui nous écoute et que nous saluons, on entendait,  
pendant la séance, deux pourcentages comme objectifs d'atteinte de la Politique de réduction  
des gaz à effet de serre; on entend 20 % et 25 %. Donc, on voulait voir d'où venaient ces deux  
2735           pourcentages, et j'ai une réponse écrite de monsieur Jean-François Bourque. Je vous en fais  
part.

Je vous lis simplement ce qu'il nous a écrit :

2740           « *Le Québec s'est doté d'une cible de réduction de ses émissions de 20 % par rapport à  
1990 à l'horizon 2020. Plus d'information est disponible sur le site du ministère.*

Et nous trouverons la réponse écrite pour vous donner le site si vous avez besoin.

2745           *Pour le 25 % c'est peut-être la réduction faite dans le secteur de l'industrie entre 1990, où il  
y avait 30,6 millions de tonnes équivalents de CO<sub>2</sub> et 2009 où il y en avait 22,9 millions de tonnes  
équivalents de CO<sub>2</sub>, soit une modification de 25 %. Plus d'info pourrait être fournie par monsieur  
Nolet. »*

2750           Et la commission va demander plus d'information pour essayer d'éclairer ce 20 et 25%  
pour qu'on soit sur la même longueur d'onde.

2755           Ça m'amène à la clôture de cette deuxième partie de l'audience publique. Donc, nous vous  
rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions, tous les  
échanges que nous aurons avec les personnes-ressources ou avec le promoteur dans les  
centres de documentation ainsi que sur le site Web du Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission et  
même un mois après la sortie publique du rapport.

2760           La commission poursuit son enquête. Vous savez, nos travaux ne sont pas terminés. Elle  
déposera son rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et  
des Parcs au plus tard le 27 décembre 2013. Je vous rappelle que le ministre dispose de 60 jours  
pour le rendre public.

2765           La commission d'enquête tient à exprimer toute sa gratitude aux personnes qui se sont  
intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire, en exerçant un  
droit de rectification ou en venant simplement témoigner ou encore, même, en ayant assisté aux  
travaux de la commission ici en salle ou sur internet. Elle remercie également les personnes-  
ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public et nous souhaitons  
évidemment leur collaboration pour les prochains mois, prochaines semaines jusqu'à la fin de  
2770           notre mandat.

La commission tient également à remercier chaleureusement toute son équipe, celle du Centre des services partagés, la sténotypiste, madame Teasdale, pour leur gentillesse et leur professionnalisme. Merci également aux internautes qui nous ont suivis.

2775 Juste avant de clore, je vous rappelle que le BAPE est toujours heureux de recevoir vos commentaires sur les services qu'il rend. Il vous suffit de prendre quelques secondes pour remplir le questionnaire d'appréciation disponible à cet effet.

2780 Alors, Mesdames, Messieurs, je noterai simplement, en terminant, avant de clore officiellement cette audience, que nous avons beaucoup apprécié le climat serein de ces propos. Les gens en faveur, les gens moins en faveur du projet, les gens contre ont pu s'exprimer. Pour nous, c'est important, c'est ce qui fait le rôle, l'importance du BAPE quand on va dans des milieux où les projets subissent ou ont une certaine contestation. Donc, nous avons beaucoup apprécié, ce fut une animation relativement facile pour le président que je suis.

2785 Alors, Mesdames, Messieurs, la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de construction d'usine de fabrication d'engrais à Bécancour par entreprise IFFCO Canada limitée* est maintenant terminée. Je vous souhaite une bonne soirée et une bonne fin de journée.

2790

## AJOURNEMENT

\* \* \* \* \*

2795

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2800

ET J'AI SIGNÉ :

2805

\_\_\_\_\_  
Yolande Teasdale, s.o.

2810